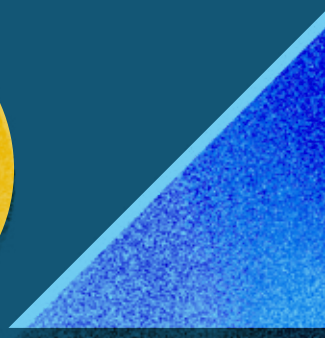
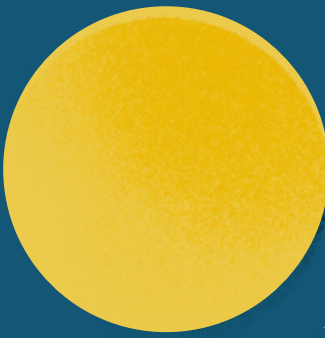
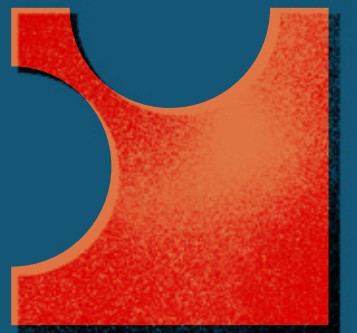
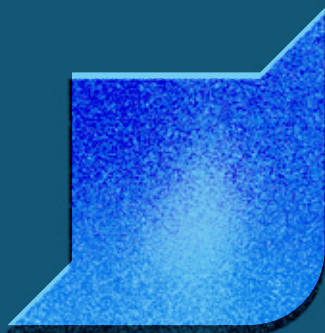
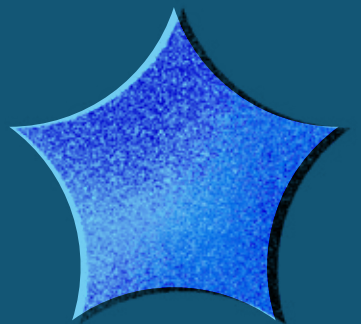
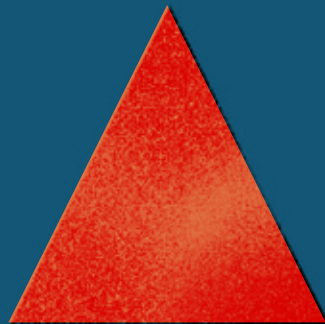
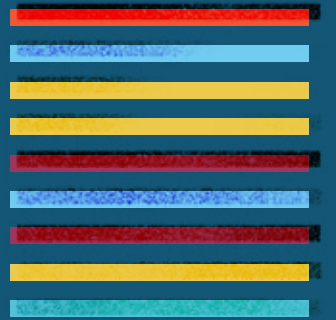


Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique

Guide d'orientation pour la mise
en œuvre



Publié en 2026 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2026

ISBN 978-92-3-200367-6

DOI <https://doi.org/10.54675/XIKK8194>



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<https://www.unesco.org/fr/open-access/cc-sa>).

Les images marquées d'un astérisque (*) ne sont pas couvertes par la licence [CC-BY-SA](#) et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : *Implementation Guidance for the UNESCO Framework for Culture and Arts Education*
Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Traduction : ACOLAD LUXEMBOURG SA

Graphisme de la couverture : © UNESCO/Momo Scacchi
Graphisme des images des pages intérieures : Momo Scacchi
Pictogrammes des pages intérieures : The Studio/Shutterstock.com*
Carte du monde : Evgeniy_D/Shutterstock.com*
Mise en page : Najet Ounis
Mise en page de la version française : UNESCO

Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Imprimé en France

Transformer l'apprentissage à travers l'art et la culture

La culture et les arts font partie intégrante d'une éducation de qualité, inclusive et équitable. Tous deux encouragent la créativité, l'esprit critique et le respect de la diversité culturelle, donnant aux apprenants les moyens de prendre part au monde de manière significative et de bâtir des sociétés plus justes, plus durables et plus pacifiques. Les pays n'ont pourtant pas intégré systématiquement l'éducation culturelle et artistique à tous les niveaux de leurs systèmes d'enseignement. Le présent *Guide d'orientation pour la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique* est une invitation collective à repenser l'éducation, de sorte à placer la culture et les arts en son cœur tout en promouvant une vision transformatrice de l'éducation pour tous.

En adoptant une approche holistique, ce guide soutient l'intégration de la culture et des arts dans l'éducation formelle, non formelle et informelle, tout au long de la vie. Il propose des directives pratiques pour aider les États membres à respecter l'engagement pris dans le **Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique**, adopté par les ministres de la Culture et de l'Éducation en 2024. Adoptant une perspective mondiale, ce guide aidera les décideurs politiques, les éducateurs ainsi que les acteurs du monde de la culture à élaborer des politiques, des programmes scolaires et des environnements d'apprentissage inclusifs et adaptés à leurs contextes respectifs.

Ce document est une étape importante d'un voyage commun, invitant les pays à tirer parti de leurs forces culturelles, à répondre aux défis émergents et à travailler ensemble à une éducation plus inclusive pour tous.

**Des pratiques
d'éducation
culturelle et artistique
issues de 52 pays**



unesco

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent être élevées les défenses de la paix »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique

Guide d'orientation pour la mise en œuvre

Avant-propos

Partout dans le monde, les sociétés subissent des transformations profondes et de plus en plus rapides, sous l'effet de la mondialisation, des migrations et de progrès technologiques effrénés. Parallèlement, l'humanité reste confrontée à des défis urgents, qu'il s'agisse de la crise climatique, des conflits ou de l'aggravation des inégalités. L'éducation occupe une place centrale dans la recherche de réponses efficaces : elle n'est pas seulement un vecteur de connaissances, mais aussi un puissant catalyseur de changement. L'éducation doit évoluer de sorte à doter les apprenants des connaissances, du savoir-faire, des valeurs et des comportements nécessaires pour s'engager dans la diversité culturelle, naviguer dans la complexité et contribuer à des avenir pacifiques et durables.

Le renforcement des synergies entre culture et éducation n'a jamais été aussi important. Ces deux piliers fondamentaux, qui sont au cœur du mandat de l'UNESCO et du développement humain, doivent être pleinement mobilisés pour relever les défis mondiaux, mais aussi créer des opportunités pour tous. L'éducation culturelle et artistique encourage la créativité, l'esprit critique et l'imagination, tout en nourrissant un sentiment d'appartenance et de compréhension mutuelle. Elle soutient à la fois le dialogue interculturel, la résilience économique, la cohésion sociale et la paix. Elle permet aux apprenants de participer à leur propre patrimoine culturel ainsi qu'à celui des autres, et de devenir des membres actifs et responsables de leur communauté et au-delà.

En 2021, le Conseil exécutif de l'UNESCO a appelé à une vision commune de l'éducation culturelle et artistique. En réponse, l'UNESCO a lancé un processus triennal inclusif et participatif de consultations mondiales, de recherche, d'analyse politique et d'échange de pratiques prometteuses. Ce processus a rassemblé des États membres, des membres associés, des décideurs, des experts, des institutions culturelles, des éducateurs, des artistes, des détenteurs de patrimoine, des apprenants et des acteurs de la société civile de toutes les régions et a abouti à l'adoption du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (le « Cadre ») par les ministres de la Culture et de l'Éducation lors de la Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique qui s'est tenue à Abou Dhabi, en février 2024. La conférence a été accueillie avec générosité par les Émirats arabes unis.

Le cadre s'appuie sur le travail normatif et les initiatives mondiales menés de longue date par l'UNESCO, notamment MONDIACULT 2022, le Sommet sur la transformation de l'éducation (2022) et la Recommandation de 2023 sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable. Il réaffirme l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie, la diversité culturelle, l'expression artistique et l'éducation inclusive fondée sur les droits de l'homme. Il reflète en outre l'évolution du rôle de l'éducation et de la culture en tant que biens publics dans le contexte de la transformation numérique, de la mondialisation, des préoccupations environnementales et des changements socio-économiques.

Afin d'aider les États membres et les membres associés à prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre du Cadre, nous sommes très heureux de présenter ce Guide d'orientations pour la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique comme un outil pratique pour mettre en œuvre les principes et recommandations du Cadre. Ce document propose des bases conceptuelles, des questions directrices, des résultats attendus, des pratiques illustratives et des actions recommandées pour soutenir l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes aux niveaux national et local. L'éducation culturelle et artistique n'est pas un complément à l'apprentissage. Elle est essentielle pour bâtir des sociétés plus justes, plus créatives et plus durables. En outre, elle prépare les générations futures à répondre à l'incertitude avec ouverture d'esprit, solidarité et clairvoyance. L'UNESCO appelle à un engagement renouvelé et collectif en faveur de cet agenda. La réussite de la mise en œuvre du Cadre dépend d'une forte coopération intersectorielle, d'un dialogue inclusif, d'investissements adéquats, de politiques soutenues et d'une action coordonnée. L'UNESCO est prête à aider les États membres et les parties prenantes à créer des environnements favorables, à partager les connaissances ainsi qu'à encourager l'innovation et l'apprentissage continu.

Ernesto Ottone R.,
Sous-Directeur général pour la culture
UNESCO

Stefania Giannini,
Sous-Directrice générale pour l'éducation
UNESCO

Remerciements

Le Guide d'orientation pour la mise en œuvre du Cadre de référence de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique a été élaboré dans le cadre d'une initiative intersectorielle des secteurs de la culture et de l'éducation de l'UNESCO, sous la direction de Chris Castle, directeur de la Division de la paix et du développement durable, et sous la supervision générale de Cecilia Barbieri, cheffe de la Section de la citoyenneté mondiale et de l'éducation à la paix du secteur de l'éducation, ainsi que de Paz Portales, coordinatrice de programme du Bureau exécutif du secteur de la culture. Sa rédaction a été confiée à Jose Luis Guzman Martell et sa révision et sa coordination générale à Cristina Cusenza, Penelope Keenan, Ke Leng et Mathilde Stoleroff.

Le processus de publication a été soutenu par Paula Braungart, Gabriela Cieploch et Camille Maitre. L'UNESCO est reconnaissante du soutien de son personnel au siège et dans les bureaux extérieurs, en particulier des secteurs de la culture et de l'éducation, qui ont fourni des informations, partagé des ressources et des pratiques, et contribué à la qualité et à l'applicabilité du présent document d'orientation. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les collaborateurs qui ont apporté leur précieuse contribution : Katerina Ananiadou, Maria Bao Santos, Duong Bich Hanh, Pierre Chapelet, Erik Eschweiler-Dienerowitz, Francisco Gómez Durán, Shafika Isaacs, Romina Kasman, Enrique López-Hurtado, Kerstin Manz, Matthew Aaron Martin Thomas, Michela Pagano, Claudia Pompa, Ana Ruiz, Lydia Ruprecht, Alcira Sandoval Ruiz, Susanne Schnuttgen, Carlos Vargas Tames, and Ines Yousfi.

L'UNESCO remercie également Anne Bamford et les membres du comité consultatif, composé d'experts, de chaires UNESCO et de représentants d'institutions culturelles et éducatives de différentes régions, qui ont été consultés lors de l'élaboration de ce guide, notamment Christiana Deliewen Afrikaner, Janaan O. Farhat, Lum Chee Hoo, Carrie Karsgaard, Joel Kipkemboi Kiboss, Octavio Kulesz, Cesar Augusto Guadalupe Mendizabal, Abdu Osman, Louisa Penfold, et Natasha Ridge. Leur soutien minutieux a permis d'affiner et de renforcer le contenu de ce guide et de garantir sa pertinence dans divers contextes politiques et de mise en œuvre. L'UNESCO salue également les efforts de toutes les parties prenantes — représentants des gouvernements, décideurs politiques, éducateurs, professionnels de la culture et organisations partenaires — qui continuent à faire progresser la mise en œuvre du Cadre et l'intégration de la culture et des arts dans les systèmes éducatifs.

L'UNESCO souhaite remercier tous les États membres qui ont contribué à l'enquête mondiale et ont partagé une variété de pratiques servi de base à ce guide.

Nous remercions Kelly O'Neill pour la révision et la relecture du texte.

Table des matières

Avant-propos	6
Remerciements	7
Liste des encadrés et figures	9
Acronymes et abréviations	10
Introduction	11
Section 1 : Présentation du cadre	17
1.1 Principes directeurs	19
1.2 Objectifs généraux	20
1.3 Objectifs stratégiques	21
1.4 Modalités de mise en œuvre	22
Section 2 : Une nouvelle ère d'action	24
2.1 Objectif stratégique 1 : Accès, inclusion et équité	25
2.2 Objectif stratégique 2 : Apprentissage contextuel, de qualité, tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie	32
2.3 Objectif stratégique 3 : Diversité culturelle et engagement décisif	39
2.4 Objectif stratégique 4 : Des compétences pour un avenir durable	45
2.5 Objectif stratégique 5 : Institutionnalisation et valorisation	52
Section 3 : Conditions habilitantes	59
3.1 Gouvernance, législation et politiques	60
3.2 Technologies numériques et IA	63
3.3 Partenariats et collaboration interinstitutionnelle	66
3.4 Financement	69
3.5 Recherche, données et évaluation	72
Section 4 : Une voie progressive vers la transformation	75
Section 5 : Veille, suivi et examen de la mise en œuvre	78
Contribution de l'UNESCO	83
Références	84
Annexes	85
Annexe 1 : Autres ressources générales et classées par objectif stratégique	85
Annexe 2 : Glossaire	90

Liste des encadrés et des figures

Encadrés

Encadré 1	Vision du présent guide	15
Encadré 2	L'inclusion par l'éducation culturelle et artistique	25
Encadré 3	Apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie	32
Encadré 4	Qu'est-ce que la pensée critique ?	39
Encadré 5	Transformer les écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique	76
Encadré 6	Veille, suivi et examen : actions générales	79
Encadré 7	Suivi de l'intégration de la culture dans les politiques et pratiques éducatives	80

Figures

Figure 1	Le cadre en bref	18
Figure 2	Développer des compétences pour des communautés et des sociétés durables	45

Acronymes et abréviations

ECM	Éducation à la citoyenneté mondiale
EDD	Éducation au développement durable
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EMI	Éducation aux médias et à l'information
EPPE	Éducation et protection de la petite enfance
IA	Intelligence artificielle
ICC	Industries culturelles et créatives
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MOOC	Cours en ligne ouvert et massif
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PCI	Patrimoine culturel immatériel
REL	Ressources éducatives libres
réSEAU	Réseau des écoles associées de l'UNESCO
SIGE	Système d'information sur la gestion de l'éducation
STIAM	Sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques



Introduction



Valeur de l'éducation culturelle et artistique

« La culture et les arts jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement de l'imagination humaine, de la créativité et de l'expression de soi, qui nourrissent l'exploration, la curiosité, et élargissent les possibilités de création, tout en ouvrant des perspectives sociales et économiques pour tous les apprenants, en particulier dans les industries culturelles et créatives. »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (UNESCO, 2024)

La culture et l'éducation ont souvent été considérées comme deux domaines distincts d'un point de vue politique. Une approche holistique reconnaît leur interconnexion et renforce leur potentiel à façonner le développement individuel et sociétal. En pratique, l'intégration de la culture, des arts et de l'éducation requiert non seulement l'engagement conjoint des secteurs de l'éducation et de la culture dans des contextes nationaux et internationaux, mais aussi l'implication des parties prenantes du secteur public et de la société civile - notamment dans des domaines tels que l'économie, l'environnement, l'infrastructure, la technologie, l'urbanisme, le tourisme, la santé, l'inclusion sociale, l'engagement des jeunes, l'égalité des genres, les droits des peuples autochtones, le sport, ainsi que le secteur privé.

Selon le Cadre (UNESCO, 2024), l'éducation culturelle et artistique :

- englobe l'enseignement et l'apprentissage *sur, dans et par l'intermédiaire* de la culture et des arts, ainsi que toutes les formes d'expressions culturelles et artistiques ;
- positionne la culture y compris les arts comme un outil éducatif, une approche et un domaine d'étude, de recherche et de pratique.
- est un écosystème qui couvre les activités éducatives pour toutes les personnes de tous les groupes d'âge, dispensées dans tous les contextes, espaces et toutes les sphères d'apprentissage, y compris les cadres formels, non formels et informels, utilisant des pédagogies (en particulier celles qui englobent des perspectives, activités, pratiques, expressions, matériels et objets culturels divers) et des modalités (telles que hors ligne, en ligne, à distance et mixtes) multiples et diverses, ainsi qu'à tous les niveaux, et de tous types et dispositions.

En outre, l'éducation culturelle et artistique :

- intègre et célèbre les liens mutuellement bénéfiques entre la culture, les arts et l'éducation :
« la culture et les arts enrichissent et revitalisent l'éducation, en offrant à divers apprenants, notamment ceux en situation de vulnérabilité, les moyens d'exprimer leur humanité et d'accéder à une diversité de formes d'expression, de façons de penser, de connaître, d'être et de faire, ainsi qu'aux histoires et aux langues des peuples et des communautés » (UNESCO, 2024) ;
- se fonde sur la culture en tant que force vivante, dynamique, diversifiée et en constante évolution ;
- reconnaît les pratiques artistiques comme des expressions vitales de la diversité culturelle ;
- cultive des valeurs, des connaissances, des savoir-faire, des attitudes et des comportements pour tous les apprenants tout au long de leur vie¹ ;
- favorise un apprentissage holistique qui fait appel à tous les sens ;
- permet aux apprenants d'aborder de manière critique l'instrumentalisation de la culture, de préserver le patrimoine culturel sous toutes ses formes et d'exploiter le potentiel de transformation des arts pour le changement social ;
- encourage les valeurs et les comportements qui soutiennent la protection de l'environnement et l'action climatique, contribuant ainsi activement à la construction d'un avenir juste, résilient et durable ;
- soutient l'inclusion en élargissant la connaissance de la riche diversité culturelle de nos sociétés et ouvre de nouveaux horizons pour l'enseignement, l'apprentissage et l'application des connaissances, en intégrant la culture et les arts dans les programmes et les pratiques de l'éducation formelle, ainsi qu'en veillant à ce que les apprenants voient leurs propres cultures représentées et s'informent sur les autres ; et
- élargit les environnements d'apprentissage au-delà des salles de classe grâce à la coopération entre les espaces d'apprentissage formels, non formels et informels qui englobent les sites du patrimoine, les institutions culturelles, les lieux, les pôles créatifs, les villes et les municipalités, ainsi que l'environnement naturel.

1 L'éducation culturelle et artistique est étroitement liée à l'éducation au développement durable (EDD) et à l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM).

À propos du présent guide

« La culture [y compris les arts] est au cœur de ce qui fait de nous des êtres humains et constitue le fondement de nos valeurs, de nos choix et de nos relations les uns avec les autres, et avec la nature. Elle nous dote d'une réflexion critique, d'un sens de l'identité, et d'une capacité à respecter et à accueillir l'altérité. »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (UNESCO, 2024)

Reconnaissant le rôle vital de l'éducation et de la culture dans la réalisation du développement durable et la nécessité d'une plus grande collaboration entre les secteurs de la culture et de l'éducation dans le monde entier, le Conseil exécutif de l'UNESCO a appelé, en avril 2021, à l'élaboration d'un nouveau cadre pour l'éducation culturelle et artistique.

En réponse, l'UNESCO a mené une consultation mondiale inclusive et participative de trois ans impliquant plus de 2 300 parties prenantes et deux séries de consultations écrites avec les États membres. Le point culminant de ces efforts a été l'adoption du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique par les ministres de la Culture et de l'Éducation lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique (13 au 15 février 2024, Abou Dhabi, Émirats arabes unis).

Le présent *Guide d'orientation pour la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique* est un outil pratique, destiné à aider les États membres à mettre en œuvre le Cadre et à soutenir les décideurs politiques afin d'intégrer pleinement la culture et les arts dans les systèmes éducatifs. Il vise en outre à inspirer les praticiens de la culture et de l'éducation qui souhaitent améliorer les environnements et les expériences d'apprentissage, faisant en sorte que les connaissances culturelles soient apprises, valorisées et protégées par tous. S'appuyant sur une sélection d'exemples soumis par les États membres et les membres associés en réponse à l'enquête en ligne 2025 sur la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique², entre autres sources, ce document met en lumière des approches et des initiatives innovantes illustrant la diversité des pratiques nationales et locales, offrant ainsi des informations précieuses pour l'apprentissage par les pairs et l'adaptation à d'autres contextes.

2 Le document utilise par la suite une version raccourcie du titre : « Enquête de l'UNESCO, 2025 ».

Encadré 1 : Vision du présent guide

- **Les États membres et les membres associés de l'UNESCO** intègrent l'éducation culturelle et artistique dans leurs politiques, programmes d'études, stratégies et programmes nationaux afin de promouvoir la diversité culturelle en vue d'environnements, de contenus et d'expériences d'apprentissage équitables, inclusifs et pertinents.
- **Les apprenants** de tous horizons ont accès à des opportunités inclusives, de qualité et tout au long de leur vie pour un développement transformateur et holistique, acquérant des connaissances, des savoir-faire, des valeurs, des attitudes et des comportements leur permettant de se frayer un chemin dans le présent et de façonner l'avenir, contribuant ainsi à des sociétés plus résilientes, plus justes et plus durables.
- **Les éducateurs** (y compris les professionnels et les praticiens des secteurs de l'éducation, de la culture et de la création) dans tous les contextes éducatifs renforcent leurs capacités en matière d'éducation culturelle et artistique afin de répondre aux besoins d'apprentissage des enfants, des jeunes et des adultes.
- **Des parties prenantes diverses** investissent dans le renforcement d'un apprentissage de qualité et inclusif grâce au partage des connaissances, à la co-crédation, à des partenariats efficaces ainsi qu'à une collaboration à long terme.
- **Les sociétés** dans leur ensemble reconnaissent, respectent, valorisent et célèbrent la diversité culturelle, l'équité et le pluralisme comme de puissants moteurs de résilience, de paix et de développement durable.

Bien que ces orientations soient principalement destinées aux décideurs politiques, elles peuvent également aider les praticiens :



Décideurs politiques :

les personnes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux et locaux en matière d'éducation et de culture.

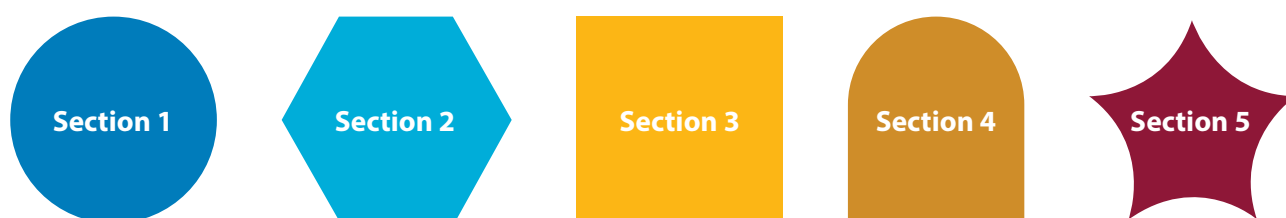


Praticiens :

les responsables communautaires, enseignants, éducateurs, artistes (artistes enseignants et professeurs d'art), ainsi que les professionnels de la culture et praticiens engagés dans l'éducation formelle, non formelle ou informelle au niveau institutionnel ou communautaire.

Structure du guide

Le guide commence par une section introductive rappelant l'importance de l'éducation culturelle et artistique pour les individus, les communautés et les sociétés dans le monde d'aujourd'hui. Le contenu est ensuite organisé en cinq sections :



- La section 1 :** présente le Cadre en décrivant ses principes directeurs, ses objectifs généraux, ses objectifs stratégiques et ses modalités de mise en œuvre ([figure 1](#)).
- La section 2 :** expose les cinq objectifs stratégiques, en fournissant des recommandations exploitables pour les décideurs politiques et des conseils pour les praticiens. Des questions directrices sont formulées pour aider les décideurs politiques, ainsi que d'autres parties prenantes, à réfléchir ainsi qu'à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif. La section présente également les résultats escomptés, illustrant la réalité attendue suite à la mise en œuvre des recommandations. Enfin, chaque objectif est accompagné de pratiques illustratives et de ressources complémentaires.
- La section 3 :** détaille cinq des huit modalités de mise en œuvre, présentées comme des conditions habilitantes à des écosystèmes d'éducation culturelle et artistique efficaces.
- La section 4 :** propose une méthodologie par étape pour bâtir et soutenir des écosystèmes culturels et d'éducation artistique transformateurs. Elle identifie en outre des actions pour les décideurs politiques aux niveaux national, infranational et municipal, ainsi que pour les praticiens dans les contextes institutionnels et communautaires.
- La section 5 :** est consacrée à la veille, au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Cadre.

Deux annexes fournissent du contenu et des ressources supplémentaires :

- **L'annexe 1** comprend une collection de ressources numériques et papier pertinentes sur la culture, les arts et l'éducation.
- **L'annexe 2** est un glossaire des termes clés.

Section 1

Présentation du cadre



La culture peut être transmise, exprimée et vécue dans le temps et l'espace, entre autres, à travers les mots (littérature, traditions orales et langues), le son (musique, radio, médias), les images (arts visuels, médias), le mouvement (danse, théâtre), les monuments et les objets (architecture, design, artisanat), tous les types de médias numériques, et les savoirs traditionnels (systèmes de connaissances Autochtones et locales, et patrimoine vivant et leurs expressions). »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (UNESCO, 2024)

Le Cadre a été élaboré en insistant sur l'importance de traiter la culture et les arts comme des concepts interconnectés, plutôt que comme des concepts distincts. En reconnaissant et en exploitant le lien intrinsèque entre la culture et les arts, les politiques d'éducation culturelle et artistique peuvent adopter des approches plus holistiques, plus inclusives et plus autonomes, et ainsi maximiser leur impact sur les sociétés.

Le Cadre s'articule autour de sept principes directeurs, trois objectifs généraux, cinq objectifs stratégiques, huit modalités de mise en œuvre et une proposition de supervision, de suivi et d'examen. Ensemble, ces éléments fournissent une structure complète pour guider les politiques et les pratiques en matière d'éducation culturelle et artistique dans les secteurs de la culture et de l'éducation ([figure 1](#)).

Figure 1. Le cadre en bref

Des communautés et des sociétés équitables, inclusives, justes, durables et pacifiques l'inclusion dans et à travers l'éducation culturelle et artistique



1.1

Principes directeurs

**Bien commun de l'humanité**

la culture et l'éducation doivent être reconnues comme un bien commun mondial, accessible à tous et contribuant au bien-être des individus et des sociétés.

**Droits de l'homme et libertés fondamentales**

l'éducation culturelle et artistique est fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui permettent un développement inclusif et durable des individus, des communautés et des sociétés.

**Égalité des genres**

les établissements académiques doivent lutter activement contre la discrimination, les préjugés, les contenus préjudiciables et la violence fondés sur le genre, en garantissant des expériences d'apprentissage inclusives et équitables.

**Diversité culturelle**

elle doit être protégée et promue en encourageant la compréhension mutuelle, l'accès équitable aux diverses expressions culturelles et le soutien à la diversité linguistique dans tous les contextes éducatifs.

**Inclusion, non-discrimination et respect de la diversité**

l'éducation culturelle et artistique doit s'attaquer activement au harcèlement, aux stéréotypes et à toutes les formes de préjugés discriminatoires et haineux, et combattre le racisme, la xénophobie et les incitations à l'hostilité ou à la violence.

**Co-création**

l'éducation culturelle et artistique doit permettre la co-création, en encourageant la participation active et significative de toutes les parties prenantes et de tous les bénéficiaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'éducation culturelle et artistique dans des contextes formels, non formels et informels.

**Apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie**

l'apprentissage se fait tout au long de la vie, dans des environnements divers.

1.2

Objectifs généraux



Faire progresser le développement durable et la paix, en s'alignant sur les efforts de l'Organisation des Nations Unies (ONU), y compris [le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), en particulier l'objectif de développement durable (ODD) 4 (éducation de qualité) et l'ODD 8 (travail décent et croissance économique).



Tirer parti de la technologie, notamment les technologies numériques et l'intelligence artificielle (IA), pour renforcer les secteurs de l'éducation, de la culture et de la création, élargir l'accès à la connaissance et à l'innovation, ainsi que favoriser la créativité, l'esprit critique, la responsabilité et la réflexion éthique, tout en s'attaquant aux risques, tels que la fracture numérique, la désinformation, le harcèlement en ligne, la protection de la vie privée et des données, la dépendance excessive à l'égard de la technologie et les questions de propriété intellectuelle et de paternité des œuvres.



Intégrer l'éducation culturelle et artistique dans les politiques, les stratégies et les programmes des secteurs de l'éducation et de la culture - notamment les programmes d'études, la formation des enseignants et des éducateurs, les qualifications et le développement professionnels, ainsi que les ressources éducatives et culturelles — afin de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie, en dotant les individus de connaissances, de savoir-faire, d'attitudes, de valeurs et de comportements, tels que les compétences artistiques, la pensée critique et la créativité.

1.3

Objectifs stratégiques

**Objectif stratégique 1**

Accès, inclusion et équité dans et à travers l'éducation culturelle et artistique. Tous les apprenants — enfants, jeunes et adultes — bénéficient d'un accès équitable à l'éducation culturelle et artistique, sans discrimination.

**Objectif stratégique 2**

Un apprentissage de qualité et pertinent, adapté au contexte de chacun, tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie, dans et à travers l'éducation culturelle et artistique. Tous les individus font l'expérience d'un apprentissage contextuel et de qualité tout au long de leur vie, dans des contextes divers.

**Objectif stratégique 3**

Appréciation de la diversité culturelle et capacité à s'engager de manière décisive. Tous les apprenants développent les connaissances, les savoir-faire, les valeurs, les attitudes et les comportements nécessaires pour apprécier la diversité culturelle et s'engager de manière critique dans la construction de sociétés inclusives et pluralistes.

**Objectif stratégique 4**

Des compétences pour façonner des avenir résilients, justes et durables. Tous les individus développent des compétences créatives, critiques, sociales et émotionnelles grâce à l'éducation culturelle et artistique afin de promouvoir la citoyenneté mondiale, un travail décent et des sociétés résilientes, justes et durables.

**Objectif stratégique 5**

Institutionnalisation et valorisation des écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique. L'éducation culturelle et artistique est renforcée par la reconnaissance et l'institutionnalisation des politiques, des stratégies et des programmes aux niveaux national, régional et international.

1.4

Modalités de mise en œuvre

Le cadre propose les huit modalités suivantes pour mettre en œuvre des transformations dans les écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique.



Modalité de mise en œuvre 1 : gouvernance, législation et politiques

Un changement transformateur nécessite l'intégration de l'éducation culturelle et artistique dans la gouvernance, la législation et les politiques. Compte tenu de la nature souvent cloisonnée des secteurs de la culture et de l'éducation, il est essentiel de favoriser des synergies plus fortes grâce à des approches intersectorielles à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs concernés, notamment la culture, l'éducation, la santé, l'économie, l'environnement et l'aide sociale, entre autres.



Modalité de mise en œuvre 2 : environnements d'apprentissage

Il est essentiel d'élargir le concept d'environnement d'apprentissage pour faire progresser l'éducation culturelle et artistique. Il s'agit de reconnaître et de renforcer les liens entre les environnements éducatifs formels, non formels et informels. Les environnements d'apprentissage peuvent être publics et/ou privés, et peuvent inclure des espaces divers, tels que des centres de la petite enfance, des écoles, des établissements d'enseignement supérieur, des espaces du patrimoine naturel et culturel, des musées, des lieux et des centres pour les jeunes et les adultes. L'apprentissage fondé sur le lieu joue un rôle particulièrement important, notamment en tirant parti des sites du patrimoine mondial, des réserves de biosphère et d'autres cadres à même d'enrichir l'apprentissage et d'offrir aux apprenants la possibilité de s'engager de manière plus poussée dans leur communauté et leur environnement.



Modalité de mise en œuvre 3 : expériences d'apprentissage

Les politiques et les programmes devraient garantir un accès équitable à un apprentissage qui ait du sens, soit pertinent et valorisant pour tous les individus, indépendamment de leur âge, de leur milieu ou de leur situation. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche globale qui intègre l'apprentissage dans le cadre de l'éducation formelle, non formelle et informelle.

Il s'agit notamment de faire participer activement les porteurs du patrimoine, les artistes et les autres professionnels et praticiens de la culture à la conception ainsi qu'à la mise en œuvre des processus d'apprentissage et à l'intégration des connaissances locales et autochtones afin de créer des expériences d'apprentissage pertinentes, contextuelles et interculturelles.



Modalité de mise en œuvre 4 : enseignants et éducateurs

Les enseignants et les éducateurs des secteurs de la culture et de l'éducation jouent un rôle essentiel dans la création d'environnements et d'expériences d'apprentissage inclusifs et dynamiques. Les enseignants et les éducateurs - notamment les professeurs d'art, les artistes enseignants, les porteurs du patrimoine culturel immatériel (PCI), les professionnels et les praticiens de la culture et de la création, ainsi que les représentants des communautés - peuvent être à la fois des facilitateurs de l'apprentissage et des agents essentiels de la transmission culturelle, de la créativité et de l'innovation. Si les professeurs et les éducateurs veulent intégrer efficacement la culture et les arts dans leur enseignement, ils doivent être dotés des ressources, des connaissances et des compétences appropriées pour le faire.



Modalité de mise en œuvre 5 : technologies numériques et IA

Les technologies numériques nouvelles et émergentes — notamment l'IA, les réseaux sociaux et les jeux³ — élargissent l'accès à la culture et à l'éducation artistique tout en ouvrant de nouveaux horizons pour l'apprentissage, la sauvegarde du patrimoine et la créativité. Lorsqu'ils sont guidés par des cadres pédagogiques et éthiques solides, ces outils peuvent également offrir des possibilités sans précédent d'autonomisation individuelle et collective et permettre un accès à distance, sur place ou hybride à la connaissance ainsi qu'au dialogue interculturel. La permanence de la fracture numérique reste cependant un défi de taille, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Pour relever ces défis, il est nécessaire d'adopter des politiques numériques globales et inclusives qui privilégient les investissements dans l'infrastructure technologique, établissent des cadres réglementaires clairs et favorisent les partenariats stratégiques avec les fournisseurs de technologie et le secteur privé.



Modalité de mise en œuvre 6 : partenariats et coordination interinstitutionnelle

Pour faire progresser les politiques, stratégies et programmes en matière de culture et d'éducation artistique, une coopération solide et efficace aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local est indispensable. Diverses parties prenantes⁴ — notamment les gouvernements, les écoles, les universités, les institutions culturelles, les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, les apprenants, les enseignants, les professionnels de la culture et les praticiens — devraient s'engager dans des partenariats et des programmes intersectoriels afin de surmonter les efforts fragmentés, ainsi que pour partager l'expertise, les connaissances et les ressources aux niveaux local, national et international.



Modalité de mise en œuvre 7 : financement

Le soutien financier à la culture et à l'éducation artistique est souvent rare ou inégalement réparti, laissant les institutions telles que les musées, les sites patrimoniaux et les établissements éducatifs et culturels privés de ressources, notamment dans les régions et les communautés isolées. Il est essentiel de garantir un financement adéquat, équitable et durable pour assurer le succès et l'impact à long terme de l'éducation culturelle et artistique. Les budgets nationaux doivent donner la priorité à un investissement adéquat et durable dans l'éducation culturelle et artistique, tout en veillant à ce que les ressources soient allouées efficacement et atteignent ceux qui en ont le plus besoin. Le renforcement de la viabilité financière nécessite également un financement diversifié par le biais d'investissements publics et privés, de la coopération internationale et de contributions volontaires, le cas échéant.



Modalité de mise en œuvre 8 : recherche, données et évaluation

L'élaboration de politiques, la mise en œuvre, l'évaluation et la défense de l'éducation culturelle et artistique reposent sur des données systématiques, une recherche à long terme, collaborative, transformatrice et interdisciplinaire, ainsi que sur un suivi permanent et une évaluation appropriée. Une recherche de qualité intégrant des méthodes quantitatives et qualitatives, ainsi que des approches participatives et fondées sur la pratique, de même que la collecte et la production de données en temps opportun, sont essentielles pour systématiser les connaissances, reconnaître les réalisations, identifier les lacunes et évaluer l'impact de l'éducation culturelle et artistique sur les individus et les sociétés. Outre la mesure des résultats tangibles de l'éducation culturelle et artistique (par exemple, les résultats de l'apprentissage), des approches méthodologiques et des outils d'évaluation innovants devraient être développés pour saisir les avantages intangibles, tels que la culture de la créativité et de l'innovation, le sentiment d'appartenance, le respect de la diversité, la résilience, la capacité d'adaptation, l'engagement civique et l'orientation vers le bien commun, ainsi que la résolution des conflits.

3 Parmi les autres exemples, on peut citer la restauration et l'amélioration d'images (colorisation, Remini, Deep Nostalgia, animation photo) ; les applications pour l'écoute, l'écriture et la production de musique ; les visites de musées (visites en réalité virtuelle, applications de réalité augmentée, kiosques numériques et écrans tactiles) ; et l'observation de sites du patrimoine culturel (par exemple, numérisation et modélisation 3D).

4 Les politiques culturelles inclusives et participatives peuvent impliquer « une multiplicité de gouvernements, d'autorités locales, d'organisations de la société civile (OSC), d'organisations intergouvernementales (OIG), le secteur privé et les communautés - y compris les femmes, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les groupes vulnérables » (UNESCO, 2022).

Section 2

Une nouvelle ère d'action



Les systèmes éducatifs doivent être renforcés et transformés par des mesures décisives pour repenser leur finalité, leur contenu et l'offre éducative afin de promouvoir l'équité et l'inclusion, la qualité et la pertinence. »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (UNESCO, 2024)

2.1

Objectif stratégique 1 : Accès, inclusion et équité

Beaucoup restent privés du droit à l'éducation (UNESCO, 2023) et n'ont qu'un accès limité aux institutions, aux services et aux biens culturels — en particulier ceux qui vivent dans des zones rurales et isolées, dans des situations défavorisées, appauvries et vulnérables, ou qui sont confrontés à la discrimination et à l'exclusion. Ces obstacles requièrent des efforts ciblés pour réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion dans l'éducation culturelle et artistique.

Garantir l'accès de tous à des expériences d'apprentissage de qualité *dans* et *à travers* la culture et les arts est primordial pour faire respecter le droit à l'éducation et les droits culturels et permettre à tous les individus ainsi qu'à toutes les sociétés d'avoir une chance égale de s'épanouir ([encadré 2](#)). Cet objectif englobe deux dimensions complémentaires de l'apprentissage :



L'apprentissage *dans* la culture et les arts, où les disciplines culturelles et artistiques sont au centre de l'étude, comme le développement de connaissances et de savoir-faire dans les domaines de la musique, des arts visuels, de la danse, de l'art dramatique ou des pratiques patrimoniales.



L'apprentissage *à travers* la culture et les arts, où ces disciplines servent d'outils pédagogiques puissants pour soutenir des objectifs éducatifs plus larges.

Encadré 2 : L'inclusion par l'éducation culturelle et artistique

Un accès équitable et inclusif est essentiel pour défendre le droit à l'éducation et les droits culturels, lesquels doivent être respectés, protégés et promus. Conformément à ce principe, «l'accès à un large éventail d'expressions, d'expériences et d'enseignements culturels et artistiques est fondamental pour la jouissance du droit de participer, de contribuer et de profiter de la vie culturelle et des arts, ce qui renforce le bien-être individuel et sociétal. » (UNESCO, 2024).

Les dispositions relatives à la culture et à l'éducation artistique doivent répondre aux besoins ainsi qu'aux possibilités d'apprentissage de tous les individus, notamment à ceux qui se trouvent dans des situations défavorisées ou vulnérables, sans distinction de race, de couleur, d'ascendance, de sexe, d'âge, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de condition économique ou sociale de naissance, de handicap ou de tout autre motif.



Questions directrices

-
- ?** **Obstacles d'accès :** Quels sont les obstacles physiques, juridiques, institutionnels, économiques et socioculturels qui empêchent les enfants, les jeunes et les adultes, en particulier les plus vulnérables et les plus défavorisés, de participer à l'apprentissage de la culture et des arts ?
-
- ?** **Équité, inclusion et non-discrimination :** De quelle manière l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sont-elles promues dans et à travers l'éducation culturelle et artistique, y compris les efforts visant à réduire les disparités entre les sexes et à garantir l'égalité des chances pour tous ?
-
- ?** **Inclusion des personnes handicapées :** Les expériences, outils et espaces d'apprentissage incluent-ils activement les apprenants handicapés et leur donnent-ils les moyens d'agir ?
-
- ?** **Représentation et partialité :** L'éducation culturelle et artistique intègre-t-elle diverses perspectives culturelles et remet-elle activement en question les héritages coloniaux, les préjugés systémiques et d'autres formes d'oppression de sorte à garantir que tous les apprenants se sentent représentés et valorisés ?
-
- ?** **Offre formelle et non formelle :** Des possibilités d'apprentissage de la culture et des arts de qualité, inclusives et non discriminatoires sont-elles disponibles au sein du système éducatif formel, de l'EPPE à l'enseignement supérieur, et offertes par le biais de l'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnels) et de programmes non formels ?
-
- ?** **Accès facilité par la technologie :** Les enfants, les jeunes et les adultes ont-ils accès à des programmes d'éducation culturelle et artistique soutenus par la technologie (notamment les technologies numériques et l'IA) par le biais de modalités sur place, en ligne, à distance ou hybrides ?
-
- ?** **Éducation aux médias et à l'information :** Comment les apprenants, les enseignants et les éducateurs peuvent-ils acquérir des compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour s'engager de manière responsable dans l'éducation culturelle et artistique soutenue par la technologie ?
-
- ?** **Environnements sûrs et propices à l'expression :** L'éducation culturelle et artistique favorise-t-elle un espace sûr et accessible pour l'expression artistique ?
-
- ?** **Cohésion et apaisement sociaux :** Comment l'éducation culturelle et artistique sont-elles mises au service du dialogue interculturel, de la cohésion sociale, de la prévention des conflits, de la réconciliation et de l'apaisement après un conflit ?
-
- ?** **Collaboration intersectorielle :** Comment les secteurs de la culture et de l'éducation peuvent-ils s'associer pour élargir les espaces d'apprentissage, en particulier pour les personnes défavorisées et vulnérables ?
-



Recommandations aux décideurs politiques

Élaborez ou renforcez des politiques, des stratégies et des programmes visant à élargir les possibilités d'apprentissage dans le domaine de la culture et des arts pour tous les apprenants, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations défavorisées et vulnérables.

- Investissez dans de nouvelles infrastructures, équipements, ressources technologiques, conception pédagogique, matériel d'enseignement et d'apprentissage, ou optimisez ceux qui existent déjà, afin de créer et de soutenir des environnements et des expériences d'apprentissage inclusifs.
- Élargissez l'accès et l'utilisation des technologies numériques aux communautés éloignées, notamment les dépôts numériques hébergeant des livres électroniques, des produits de la connaissance, des documents de recherche, des supports multimédias et d'autres matériels d'éducation culturelle et artistique.
- Encouragez la participation aux programmes d'éducation culturelle et artistique par des campagnes nationales s'appuyant sur les médias et les réseaux sociaux, des subventions institutionnelles, des bons d'achat destinés à des groupes spécifiques et des bourses d'études pour les éducateurs et les apprenants.
- Renforcez l'utilisation de la langue maternelle comme moyen d'instruction afin de promouvoir une plus grande accessibilité à l'éducation culturelle et artistique, notamment en développant du matériel d'enseignement et d'apprentissage dans les langues locales.

Élargissez l'accès aux environnements et aux expériences d'apprentissage.

- Créez ou renforcez des programmes éducatifs soutenus conjointement par des écoles, des établissements d'enseignement supérieur, des centres de formation spécialisés, des musées, des galeries, des bibliothèques, des espaces communautaires, des salles de spectacles, des centres et des entreprises de création, des parcs, des sites du patrimoine culturel et naturel et des sites commémoratifs, entre autres.
- Développez des programmes intégrés qui relient les institutions des différents niveaux d'éducation (de l'EPPE à l'enseignement supérieur), l'éducation non formelle et l'éducation des adultes, ainsi que les entités culturelles.
- Mettez en place ou renforcez des programmes formels et informels d'enseignement supérieur et d'EFTP visant à développer des compétences spécialisées dans le domaine de la culture et des arts afin de stimuler l'emploi, l'esprit d'entreprise et l'inclusion dans les industries culturelles et créatives (ICC).
- Intégrez les programmes d'éducation culturelle et artistique dans les programmes nationaux et infranationaux, y compris ceux des villes et des municipalités, de sorte à garantir la légitimité, les ressources, la responsabilité et l'impact à long terme, et à reconnaître le fait que ces programmes font partie intégrante des stratégies d'éducation et de développement au sens large.

Prônez l'équité et l'inclusion dans et à travers l'éducation culturelle et artistique.

- Garantisiez un accès inclusif à la culture et à l'éducation artistique pour les personnes en situation défavorisée (voir [encadré 2](#)), en particulier dans les zones périurbaines, rurales et reculées, en investissant dans des programmes de sensibilisation, des solutions d'apprentissage mobile et numérique, ainsi qu'un soutien ciblé aux infrastructures.
- Développez des programmes spécialisés d'éducation culturelle et artistique pour les personnes — en particulier les enfants et les jeunes — affectées par des conflits, des risques naturels et d'autres situations d'urgence. Ces programmes doivent respecter le droit des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) à participer, tout en veillant à refléter les cultures des pays d'origine et des pays d'accueil.
- Organisez des journées spéciales et exploitez les réseaux nationaux et internationaux pour célébrer la diversité des cultures, des patrimoines et des langues maternelles des apprenants et inspirez-vous en pour promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

Renforcez les effectifs d'enseignants et d'éducateurs dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique.

- Renforcez les investissements dans le recrutement, la formation et le développement professionnel d'enseignants, de formateurs et d'éducateurs non formels qualifiés, en particulier dans les zones rurales et les petites communautés, et facilitez les possibilités de partage des connaissances, en collaboration avec les entités locales, telles que les districts scolaires, les musées, les galeries, les bibliothèques, les théâtres, les organisations de la société civile, les partenaires du secteur privé et les institutions publiques.
- Mobilisez des éducateurs issus de milieux culturels divers — y compris des porteurs du PCI, des artistes, des professionnels de la culture et des praticiens — pour proposer des programmes d'éducation culturelle et artistique dans des contextes formels, non formels et informels.
- Encouragez des programmes de formation des enseignants inclusifs par une admission non discriminatoire, un soutien ciblé aux personnes en situation de désavantage et de vulnérabilité, et une formation interculturelle des enseignants.

Privilégiez des politiques et des programmes fondés sur des données probantes afin de faire progresser l'équité et l'inclusion dans l'écosystème de la culture et de l'éducation.

- Menez des analyses politiques, des évaluations des besoins et des recherches afin d'identifier et de surmonter les obstacles qui empêchent les personnes défavorisées et vulnérables, y compris les groupes marginalisés, de bénéficier d'une éducation culturelle et artistique.
 - Organisez des discussions multipartites et des consultations participatives afin de procéder à un examen critique des données et des résultats de la recherche pour élaborer des politiques plus inclusives et plus efficaces.
-



Conseils aux praticiens

- 

Contribuez à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des plans institutionnels (dans les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les institutions culturelles, les OSC et les réseaux) et des plans d'apprentissage (en classe, dans les modules non formels, dans les activités d'apprentissage informel) qui favorisent l'inclusion des apprenants de tous horizons.

- 

Utilisez différents outils et ressources technologiques — des plateformes numériques et des applications mobiles aux médias traditionnels comme la radio et la télévision — pour élargir l'accès à un apprentissage de qualité.

- 

Renforcez l'inclusion dans l'éducation culturelle et artistique en encourageant l'utilisation de contenus, de méthodes d'enseignement et d'approches d'évaluation — y compris l'[apprentissage ouvert](#) et les [ressources éducatives libres](#) (REL) — qui combattent la stigmatisation, la xénophobie, les discours de haine, la désinformation, le harcèlement en ligne et la discrimination.

- 

Exploitez les connaissances, les compétences et les expériences des acteurs locaux (par exemple, les enseignants, les porteurs du PCI, les artistes, les conteurs, les anciens, les professionnels de la culture, les parents) afin de créer de nouveaux programmes au profit des groupes mal desservis au sein de la communauté.

- 

Prônez l'accès aux expériences d'apprentissage de la culture et des arts comme effort communautaire partagé par le biais d'un apprentissage par la pratique, du mentorat entre apprenants, de la collaboration entre pairs parmi les éducateurs, ainsi que les professionnels et les praticiens de la culture et de la création.

- 

Encouragez (le cas échéant) l'expansion des programmes et des projets dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique en tirant parti des réseaux existants, tels que le [réseau des villes créatives de l'UNESCO](#), le [Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes](#) et les chaires UNESCO.

- 

Préservez l'utilisation des langues maternelles, en particulier lors des premières années d'études, en les intégrant dans les pratiques de la classe et en élaborant du matériel adapté à l'âge des élèves.



Résultats escomptés



L'accès à une éducation culturelle et artistique de qualité est amélioré grâce à des investissements efficaces dans les infrastructures, l'équipement, les ressources, la formation des enseignants et des éducateurs, ainsi que dans les programmes basés sur la technologie.



Les obstacles à l'accès à l'éducation culturelle et artistique sont systématiquement éliminés au moyen de politiques ciblées, de programmes inclusifs et de l'allocation de ressources afin de garantir la participation équitable des enfants, des jeunes et des adultes marginalisés et mal desservis.



Les environnements d'apprentissage sont élargis grâce à la participation d'une diversité d'acteurs (individus et institutions) des secteurs de la culture et de l'éducation aux niveaux national, infranational et local, en assurant une planification coordonnée et un partage des ressources.



Des environnements et des expériences d'apprentissage de qualité liés à la culture et aux arts font partie intégrante du système d'éducation formelle (de l'EPPE à l'EFTP et à l'enseignement supérieur) et sont inclus dans les contextes d'éducation non formelle et d'éducation des adultes.



Le personnel enseignant est diversifié grâce à l'implication d'un éventail d'enseignants et d'éducateurs qualifiés issus de différents milieux culturels, de groupes défavorisés et vulnérables, ayant des compétences dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique.



Des mécanismes durables sont en place pour permettre aux artistes, aux professionnels de la culture ainsi qu'aux praticiens de s'associer aux enseignants et aux éducateurs afin de développer les connaissances et les compétences des apprenants, notamment des personnes qui se trouvent dans des situations vulnérables et défavorisées.



Exemples de pratiques



1. Colombie

Sonidos para la Construcción de la Paz

Ce programme présidentiel vise à transformer les territoires et les communautés grâce aux arts, en renforçant les pratiques culturelles dans les 32 départements de Colombie par le biais de la formation artistique et musicale.

2. Estonie, Lettonie, Norvège

Culture School Bag et Culture Backpacks

Afin de réduire les inégalités sociales et de développer les compétences culturelles, les programmes « [Latvian School Bag](#) », « [Cultural Schoolbag](#) » en Norvège et « [Culture Backpacks](#) » en Estonie permettent aux enfants et aux jeunes de participer à des événements culturels et artistiques tels que des représentations théâtrales ou des visites de cinémas et de musées. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025⁵.

3. Pakistan

Éducation par la radio : Promotion de l'apprentissage par la radio dans les zones isolées

Ce projet facilite l'accès aux écoles, aux communautés et aux jeunes dans les 19 régions les plus marginalisées et isolées du Pakistan afin d'améliorer les possibilités d'apprentissage par le biais d'une formation radiophonique interactive qui comprend un contenu éducatif ainsi que des informations sur le PCI et ses porteurs.

4. République bolivarienne du Venezuela

Choir White Hands

Au Venezuela, une chorale composée de chanteurs avec et sans déficience visuelle ainsi que d'interprètes en langue des signes célèbre la diversité et favorise l'unité.

5. Estonie

Tajuleebe Tantsulugu

L'Estonie a créé sa première production théâtrale « décontractée » pour les enfants atteints d'autisme et de déficiences intellectuelles. Récompensé par le prix du théâtre pour enfants Salme Reek en 2025, ce projet établit de nouvelles normes en matière d'accessibilité et d'inclusion. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

6. Mexique

Système national d'éducation artistique formelle et communautaire

Ce système national d'éducation artistique, formelle et communautaire a été créé à tous les niveaux d'enseignement pour intégrer les acteurs, les pratiques, les processus éducatifs et la recherche dans le domaine de l'art et de la culture. À ce jour, 11 États fédéraux ont élargi et diversifié leurs programmes en matière d'éducation artistique. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

⁵ Enquête en ligne sur la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique par les États membres et les membres associés, 2025.

2.2

Objectif stratégique 2 : Apprentissage contextuel, de qualité, tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie

L'objectif 2 insiste également sur la nécessité d'apprendre *dans* et *à travers* l'éducation culturelle et artistique, mettant en avant trois caractéristiques de l'apprentissage : la contextualisation, la qualité et une approche tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie. **L'éducation contextuelle** insiste pour sa part sur l'importance de comprendre et d'intégrer des expériences du monde réel tout en s'appuyant sur les ressources et les atouts culturels locaux. Il s'agit notamment d'intégrer le PCI, la diversité culturelle, les savoirs autochtones, la diversité linguistique, les diverses expressions culturelles et créatives (ancestrales, contemporaines et émergentes) dans les programmes d'études ainsi que dans la conception et l'enseignement de tous les programmes éducatifs.

Un autre élément clé de l'objectif stratégique 2 est **la qualité** qui, avec l'inclusion et l'équité, est au cœur de l'ODD 4 (éducation de qualité). Bien que ces orientations ne fournissent pas une analyse exhaustive du principe d'éducation de qualité, la [déclaration d'Incheon](#) constitue une référence clé, ayant posé les bases de l'ODD 4 du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#) :

« Une éducation de qualité favorise la créativité et les connaissances, et garantit l'acquisition des compétences fondamentales en lecture, écriture et calcul, ainsi que des compétences en matière d'analyse et de résolution de problèmes, et d'autres aptitudes cognitives, interpersonnelles et sociales de haut niveau. »

(UNESCO, 2015)

L'objectif stratégique 2 renforce également l'un des sept principes directeurs proposés par le cadre de référence : l'éducation culturelle et artistique devrait être intégrée dans les opportunités et les résultats de **l'Apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie** (voir [encadré 3](#)).

Encadré 3 : Apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie

- L'apprentissage tout au long de la vie est ancré dans l'intégration de l'apprentissage et de la vie. Il englobe des activités d'apprentissage pour des personnes de tous âges (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées), dans tous les contextes de vie (famille, école, communauté, lieu de travail, etc.) et dans des cadres divers (formels, non formels et informels) qui, ensemble, répondent à un large éventail de besoins et d'aspirations en matière d'éducation et de formation.

Source : [Site web de l'UIL](#)

- L'apprentissage dans toutes les dimensions de la vie : L'apprentissage, qu'il soit formel, non formel ou informel, s'inscrit dans l'ensemble des activités de la vie (personnelles, sociales ou professionnelles), à tous les stades de cette dernière.

Source : Glossaire du Manuel sur [l'Apprentissage tout au long de la vie](#), E-toolkit de l'UNESCO et https://www.cedefop.europa.eu/files/4117_en.pdf.



Questions directrices

- ?** **Intégration aux programmes d'études :** La culture et les arts sont-ils effectivement utilisés dans l'éducation formelle en tant qu'outil d'apprentissage dans tous les programmes, avec du temps, des ressources et un soutien pédagogique dédiés ? Dans quelle mesure les programmes officiels, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, accordent-ils une place à un enseignement artistique respectueux de la culture ?
-
- ?** **Préparation et perfectionnement des enseignants :** La culture et les arts sont-ils une composante de la formation initiale et continue des enseignants, et de quelle manière les enseignants ont-ils la possibilité de développer des compétences pour une pédagogie sensible à la culture par le biais de la culture et des arts ?
-
- ?** **Droits de l'homme et bien commun :** Comment l'éducation culturelle et artistique défend-elle les droits de l'homme dans son contenu et sa mise en œuvre, et comment promeut-elle la culture et l'éducation en tant que biens communs ?
-
- ?** **Développement durable :** L'éducation culturelle et artistique est-elle mise à profit pour relever les défis locaux et mondiaux, contribuant ainsi à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD ? Les politiques, stratégies et programmes en vigueur offrent-ils des possibilités structurées d'enseignement et d'apprentissage du développement durable, de la citoyenneté mondiale et de la diversité culturelle ?
-
- ?** **Patrimoine culturel immatériel et savoirs locaux :** Les environnements et les expériences d'apprentissage intègrent-ils les divers systèmes de connaissances locaux, la diversité linguistique, le PCI et les pratiques et expressions culturelles ? Les peuples autochtones, les porteurs du PCI, les artistes et les autres professionnels et praticiens de la culture sont-ils inclus en tant que partenaires égaux dans la conception et la délivrance de l'éducation ?
-
- ?** **Écosystèmes d'apprentissage :** Comment les espaces d'apprentissage formel, non formel et informel s'articulent-ils pour favoriser l'apprentissage de la culture et des arts tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie ? Quels mécanismes garantissent que les écosystèmes culturels et éducatifs collaborent pour améliorer la qualité globale de l'éducation ?
-



Recommandations aux décideurs politiques

Réviser (et mettre à jour) les programmes éducatifs, y compris les programmes nationaux (et infranationaux), de sorte à intégrer l'éducation culturelle et artistique à tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les modalités d'apprentissage.

- Intégrez la culture et les arts en tant que dimension transversale et approche pédagogique dans les différentes matières et disciplines (langues, mathématiques, sciences naturelles, technologie, sports, sciences sociales et humaines).
- Intégrez des contenus culturels et artistiques dans les programmes d'alphabétisation et les programmes d'éducation non formelle pour les jeunes et les adultes, y compris l'EFTP non formel.
- Incitez les éducateurs, les chercheurs, les professionnels de la culture et les praticiens à collaborer à l'amélioration des programmes d'enseignement, des programmes d'éducation non formelle et des méthodes d'évaluation de l'apprentissage.
- Élaborez des lignes directrices, du matériel et des ressources de qualité, pertinents et faciles à utiliser — y compris ceux qui s'appuient sur les technologies numériques et l'IA et/ou qui sont diffusés en tant que ressources éducatives libres (REL) — pour aider les dirigeants, les éducateurs et les apprenants à s'impliquer dans l'éducation culturelle et artistique.

Créez des environnements et des expériences d'apprentissage contextuels et de qualité dans et à travers l'éducation culturelle et artistique.

- Utilisez l'éducation contextuelle et basée sur le lieu pour aider les apprenants de tous âges et de tous horizons à renforcer leurs liens avec leur PCI et leur environnement local.
 - Intégrez les divers systèmes de connaissances locales, les pratiques et expressions culturelles ancrées dans le PCI des communautés ainsi que les connaissances liées au patrimoine matériel dans le contenu, les approches et les pédagogies associés à l'éducation.
 - Élaborez des politiques, des lignes directrices et des ressources d'évaluation de l'apprentissage (notamment celles qui tirent parti des technologies numériques et de l'intelligence artificielle) pour les salles de classe et d'autres environnements d'apprentissage afin de suivre les progrès de l'apprentissage et d'identifier les lacunes en la matière.
-

Renforcez le rôle des enseignants et des éducateurs pour permettre des expériences d'apprentissage significatives, engageantes, de qualité et pertinentes dans et à travers la culture et les arts.

- Veillez à ce que les enseignants et les éducateurs soient qualifiés dans les domaines culturels et artistiques, notamment en ce qui concerne leur capacité à appliquer des approches interdisciplinaires, pluridisciplinaires, transdisciplinaires et intégrées.
- Intégrez l'éducation culturelle et artistique en tant qu'aspect transversal de la formation des enseignants (formation initiale et continue) à tous les niveaux d'enseignement, dans toutes les matières du programme et selon toutes les modalités d'apprentissage.
- Offrez des possibilités de développement professionnel (y compris le perfectionnement et le recyclage) aux enseignants et aux éducateurs travaillant dans divers domaines culturels et artistiques.
- Engagez les enseignants et les éducateurs dans la recherche et l'enseignement sur le patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment par le biais d'activités participatives et extra-scolaires (par exemple, des entretiens avec des porteurs du PCI, etc.)
- Privilégiez des mécanismes visant à rationaliser les processus administratifs et à supprimer les obstacles organisationnels, de sorte à donner aux enseignants et aux éducateurs le temps et la flexibilité nécessaires pour développer des initiatives et des partenariats avec des institutions culturelles, des professionnels de la culture et des praticiens.

Développez des spécialisations de haute qualité et des parcours de professionnalisation durables dans les domaines de la culture et des arts.

- Créez des programmes et des parcours qui mobilisent des artistes et des praticiens culturels locaux hautement qualifiés dans des activités d'enseignement et d'éducation - allant de l'éducation de la petite enfance et de l'épanouissement des jeunes talents à l'enseignement supérieur spécialisé, au développement de carrière et aux programmes formels et non formels d'EFTP.
 - Reliez les institutions et les programmes d'EFTP et d'enseignement supérieur aux ICC afin de combler le fossé entre l'apprentissage académique et les parcours professionnels, de promouvoir l'esprit d'entreprise et de renforcer la croissance de l'économie créative.
-



Conseils aux praticiens



Intégrez le contenu culturel et artistique dans les plans des cours des matières principales (langues, mathématiques, sciences naturelles, technologie, sports, sciences sociales et humaines).



Enrichissez les expériences d'apprentissage en travaillant avec les porteurs du PCI, les médiateurs de la communauté locale et d'autres professionnels et praticiens de la culture en les invitant à des cours, des ateliers ou des activités communautaires.



Améliorez les environnements d'apprentissage, les contenus et les pédagogies en créant des projets conjoints reliant les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les organisations culturelles et créatives et les organisations communautaires engagées dans la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel.



Encouragez l'appréciation de la diversité culturelle en impliquant les apprenants dans l'identification et la documentation de leur propre PCI afin de favoriser l'apprentissage par les pairs et de renforcer l'intégration des connaissances culturelles dans les leçons ou les expériences d'apprentissage quotidiennes.



Appliquez des pédagogies et des méthodes d'enseignement créatives qui utilisent les technologies numériques et les réseaux sociaux afin de développer des compétences pertinentes pour le présent et l'avenir, ainsi que pour enrichir les expériences d'apprentissage à l'intérieur et en dehors de la salle de classe.



Planifiez et mettez en œuvre des projets culturels et artistiques novateurs ou des événements réguliers — reliant les cadres éducatifs formels, non formels et informels — de sorte à impliquer les apprenants de tous âges tout en promouvant des approches intergénérationnelles et interculturelles (par exemple : visites de musées, festivals culturels, production de vidéos établissant un lien entre les épistémologies).



Encouragez le networking parmi les enseignants et les éducateurs, notamment entre et avec les artistes, aux niveaux local, infranational, national et international par le biais de contenus et de méthodologies physiques, hybrides et en ligne (par exemple : organisation d'ateliers conjoints, de communautés de pratique en ligne, de groupes d'apprentissage par les pairs).



Utilisez des stratégies et outils d'évaluation (formative, sommative, évaluation par les pairs, auto-évaluation) divers et intégrez les technologies numériques afin de suivre et de soutenir les progrès des apprenants.



Résultats escomptés



La culture et les arts sont pleinement mis à profit par le système éducatif formel, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, afin de favoriser la créativité, l'esprit critique et les résultats de l'apprentissage interdisciplinaire.



La culture et les arts occupent une place prépondérante dans les programmes d'études, l'espace, le temps et les ressources nécessaires leur étant accordés de sorte à enrichir l'enseignement et les expériences d'apprentissage.



Les initiatives et les programmes d'éducation culturelle et artistique sont proposés comme des opportunités d'apprentissage qui favorisent un apprentissage contextuel et de qualité, et il est évident que l'engagement et les résultats des apprenants sont accrus.



La collaboration entre les institutions culturelles et éducatives est renforcée dans l'offre de programmes d'éducation culturelle et artistique afin de favoriser les synergies entre les cadres éducatifs formels, non formels et informels. Il en résulte une expansion des parcours d'apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie dans le domaine de la culture et des arts pour diverses populations d'apprenants.



Exemples de pratiques



1. Togo

Noël au musée enchanté

Au Togo, les musées servent d'espaces pour les jeunes étudiants qui peuvent se familiariser avec le patrimoine national par le biais d'expériences culturelles guidées. Le ministère togolais de la Culture et du Tourisme a organisé un événement annuel en 2019 et 2022 afin de promouvoir davantage l'apprentissage culturel.

2. Uruguay

Music in Support of Educational Processes

Soutenue par l'UNESCO, l'UNICEF, la CAF, l'OEI et ReachingU, cette initiative a permis à plus de 2 000 enfants de bénéficier d'une éducation musicale tout au long de leur vie et en classe, ainsi que de renforcer les liens entre les écoles et leurs communautés.

3. Namibie, Zimbabwe

Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation fondamentale

De 2022 à 2025, les communautés éducatives de Namibie et du Zimbabwe, y compris les apprenants, les enseignants, les porteurs du patrimoine, les représentants des gouvernements locaux et les décideurs politiques, ont collaboré pour intégrer l'enseignement et l'apprentissage du PCI dans les systèmes éducatifs des deux pays.

4. Qatar

Mes valeurs dessinent mon identité

Cette initiative invitait les élèves à illustrer leurs valeurs culturelles et éthiques dans des œuvres d'art

exposées dans des musées. Cette exposition a révélé que les élèves ne sont pas seulement conscients de leur propre culture, mais qu'ils sont également capables d'exprimer cette sensibilité publiquement. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

5. Oman

Laboratoires culturels d'Oman

Les laboratoires culturels omanais, lancés en 2025 par le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse, sont une initiative nationale qui vise à offrir aux jeunes, aux éducateurs et aux artistes une plateforme créative et à encourager l'innovation dans l'apprentissage fondé sur la culture et la participation communautaire. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

6. Îles Vierges britanniques

Journée nationale de l'EFTP

Afin de sensibiliser à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, la Journée de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels met en lumière des compétences pratiques et des travaux d'étudiants dans les écoles secondaires, et inclut notamment une table ronde avec des représentants de différentes industries. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

7. Angola

Festival Arena Das Artes Cearte

Le Festival Arena Das Artes Cearte est un espace qui encourage la créativité, la recherche artistique, scientifique et historique, l'échange culturel et la promotion du patrimoine culturel. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

2.3

Objectif stratégique 3 : Diversité culturelle et engagement décisif

L'éducation culturelle et artistique peut aider les apprenants à développer les connaissances et les compétences nécessaires pour naviguer, s'engager et s'épanouir dans des contextes culturellement diversifiés et de plus en plus instables. Une telle approche implique l'intégration du PCI, de la diversité linguistique, des sites du patrimoine culturel et naturel, des objets culturels et des connaissances et pratiques autochtones (passées, présentes et émergentes) en tant que ressources de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'éducation formelle, non formelle et informelle, de l'EPPE à l'EFTP, l'enseignement supérieur ainsi que dans l'apprentissage et l'éducation des adultes. Les programmes d'études et les pédagogies devraient être ancrés dans des expressions culturelles et créatives diverses, à la fois locales et mondiales. Un élément clé de l'appréciation de la diversité culturelle est la capacité à s'engager de manière décisive en s'appuyant sur la pensée critique (voir [encadré 4](#)).

Encadré 4 : Qu'est-ce que la pensée critique ?

La pensée critique est la capacité à se forger des opinions indépendantes en s'appuyant sur une variété de sources et à analyser des sujets complexes de manière complexe. La pensée critique permet une ouverture d'esprit face aux stéréotypes et aux tentatives de manipulation. En tant qu'outil analytique clé, la pensée critique permet une compréhension plus approfondie des réalités sociales, politiques et économiques et des relations de pouvoir.

Source : [Glossaire TVETipedia](#) et [Conseil de l'Europe](#)



Questions directrices



Diversité culturelle dans tous les contextes d'apprentissage : Dans quelle mesure l'appréciation de la diversité culturelle est-elle intégrée à l'éducation culturelle et artistique dans les programmes scolaires à tous les niveaux, ainsi que dans les activités et programmes non formels et informels ?



Pensée critique et citoyenneté responsable : De quelle manière les écosystèmes d'éducation culturelle et artistique favorisent-ils la pensée critique et l'engagement des enseignants, des éducateurs et des apprenants en vue d'une citoyenneté responsable aux niveaux local et mondial ?



Engagement communautaire : Les environnements d'apprentissage, notamment les établissements d'enseignement, créent-ils des opportunités d'engagement avec les communautés et leur PCI - y compris les peuples autochtones, leurs connaissances et leurs diverses langues ?



Sauvegarde et transmission du patrimoine : Dans quelle mesure les expériences d'apprentissage encouragent-elles la conservation, la sauvegarde, la protection et la transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel ?



Appréciation culturelle inclusive et compétences interculturelles : Tous les enseignants, éducateurs et apprenants bénéficient-ils d'opportunités inclusives qui favorisent l'appréciation culturelle, encouragent l'expression des identités culturelles et renforcent les compétences interculturelles ?



Collaboration multipartite : Comment l'appréciation de la diversité culturelle est-elle favorisée par une collaboration intersectorielle et multipartite aux niveaux national et local ?



Recommandations aux décideurs politiques

Intégrez systématiquement la diversité culturelle dans l'éducation culturelle et artistique.

- Mettez à jour le programme d'études national et les programmes d'éducation non formelle et informelle de sorte à y intégrer la connaissance et la sensibilisation à la diversité culturelle, encourageant ainsi l'expression personnelle, la découverte et l'expérimentation.
- Cultivez la diversité culturelle et les compétences interculturelles en tant qu'aspect central du développement professionnel des enseignants et des éducateurs (y compris la formation initiale et continue).
- Encouragez la conception et l'utilisation de méthodologies et de ressources d'enseignement et d'apprentissage (y compris l'utilisation des technologies numériques et de l'IA) qui reflètent la diversité du PCI.
- Intégrez la diversité culturelle dans les approches et les outils d'évaluation pour vous assurer que les compétences interculturelles sont reconnues comme des résultats d'apprentissage clés.

Prônez la pensée critique et l'engagement des apprenants, des enseignants, des éducateurs et de toutes les parties prenantes impliquées dans l'éducation culturelle et artistique.

- Combattez l'instrumentalisation de la culture et des arts qui perpétue les préjugés, les stéréotypes et le manque de respect dans les relations sociales, et lutez contre les normes et comportements sociaux néfastes qui sapent l'appréciation et le respect de la diversité culturelle (par exemple, en soutenant un contenu culturel diversifié dans les programmes d'études et les médias et en finançant des initiatives qui promeuvent le dialogue interculturel).
- Développez des espaces de dialogue — conférences, forums et événements interactifs utilisant des formats en personne, hybrides et en ligne — qui favorisent la liberté d'expression, la liberté artistique, l'apprentissage multiculturel, la participation démocratique, la responsabilité sociale, la créativité et l'innovation, et qui contribuent à renforcer la cohésion sociale et la collaboration.

Encouragez la connaissance de et la sensibilisation à la diversité culturelle au sein des écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique.

- Réalisez des enquêtes et des cartographies auprès de divers groupes sociaux, répertoriez les pratiques de PCI qui sont appréciées et qui façonnent l'identité, et diffusez largement les résultats.
 - Produisez et diffusez des informations et des connaissances — par le biais d'enquêtes, de groupes de discussion, de recherches participatives — afin de recueillir des points de vue divers sur la culture, les arts et l'éducation.
-



Conseils aux praticiens



Développez des supports d'apprentissage qui permettent aux apprenants d'utiliser l'expression artistique de sorte à favoriser le changement social, renforcer le dialogue au sein de la communauté et sauvegarder les biens culturels.



Participez et contribuez à des projets et des événements — tels que des activités extrascolaires et de sensibilisation de la communauté — avec des enseignants, des éducateurs, des peuples autochtones, des artistes et des professionnels de la culture issus de divers milieux sociaux et en collaboration avec des écoles, des établissements d'enseignement supérieur, des institutions culturelles et des organisations communautaires.



Développez des expériences d'apprentissage qui intègrent les connaissances, les attitudes et les valeurs autochtones afin d'aider les jeunes à préserver leur identité culturelle face aux pressions exercées par les tendances culturelles externes et les comportements des consommateurs façonnés par les marchés locaux et internationaux, par exemple en organisant des consultations et des ateliers avec les communautés.



Renforcez la pensée critique dans l'apprentissage en utilisant des contenus, des pédagogies, des ressources numériques et du matériel qui permettent aux apprenants de se forger des opinions indépendantes, de remettre en question les stéréotypes, d'utiliser une variété de sources et d'aborder des questions complexes de manière nuancée.



Produisez et distribuez des ressources multiculturelles pour enseigner, apprendre et évaluer par le biais de plateformes de partage des connaissances, telles que des espaces de dialogue pour les enseignants et les éducateurs, des institutions culturelles et éducatives, des webinaires et des événements en ligne.



Résultats escomptés



Une meilleure compréhension et un plus grand respect de la diversité culturelle des apprenants sont obtenus grâce au recours à des expressions culturelles et créatives dans des environnements d'apprentissage formels, non formels et informels.



Les capacités des enseignants, des éducateurs et des apprenants sont renforcées en matière de pensée critique et d'engagement grâce à l'éducation culturelle et artistique.



Le rôle du PCI et de ses communautés, y compris les savoirs autochtones, la diversité linguistique et un large éventail d'objets et d'expressions culturels et artistiques, est au cœur de la conception et de la mise en œuvre des environnements et des expériences d'apprentissage



Les environnements et expériences d'apprentissage encouragent les enfants, les jeunes et les adultes à apprécier ainsi qu'à contribuer à la conservation, à la sauvegarde, à la protection et à la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel.



Les enseignants, les éducateurs et les apprenants ont la possibilité d'encourager l'expression des identités culturelles et de développer des compétences interculturelles.



Les établissements d'enseignement — y compris l'EPPE, les écoles primaires et secondaires, l'EFTP et les établissements d'enseignement supérieur — s'engagent activement auprès des communautés et les soutiennent dans la transmission du PCI aux générations futures afin d'enrichir les environnements d'apprentissage à l'aide d'expressions culturelles et artistiques diverses.



L'appréciation de la diversité culturelle et le développement de la pensée critique sont soutenus par les efforts de collaboration et les ressources partagées de multiples acteurs des secteurs de la culture et de l'éducation aux niveaux national et local.



Exemples de pratiques



1. Australie

Children's Ground

Cette organisation s'attache à offrir aux enfants des Premières nations d'Australie la possibilité de se familiariser avec la législation et la culture autochtones, notamment en enseignant aux enfants les plus de 200 langues autochtones australiennes menacées d'extinction.

2. Autriche

Atelier réSEAU en Autriche

En 2022, cinq équipes sélectionnées de porteurs du PCI et d'enseignants du réSEAU Autriche ont participé à un atelier conjoint à Linz, soutenu par la [Commission autrichienne pour l'UNESCO](#), en vue d'intégrer le PCI dans les programmes scolaires.

3. Afrique du Sud

Apartheid Museum

Le musée sensibilise les visiteurs à la ségrégation raciale de l'apartheid par le biais de supports multimédias, d'objets et de récits. Il sert d'espace de réflexion et de dialogue et contribue aux efforts d'apaisement et de réconciliation de l'Afrique du Sud.

4. Pérou

Tejiendo Culturas (Le tissage des cultures)

Le projet « Pathways to Social Cohesion and Intercultural Dialogue » (les voies de la cohésion sociale et du dialogue interculturel) a démontré que la culture pouvait être un outil puissant pour renforcer l'intégration des migrants, des réfugiés et des communautés au Pérou (projet de l'UNESCO).

5. Colombie, Espagne, Guatemala, Maroc

'En Sus Zapatos'

« En Sus Zapatos » (à leur place) est une initiative d'alphabétisation socio-émotionnelle qui vise à promouvoir une culture de la paix au sein des écoles en utilisant leur méthodologie innovante d'apprentissage social et émotionnel (ASE) appelée « Theatre of Awareness » (théâtre de la prise de conscience). Il a été mis en œuvre dans plus de 160 écoles au sein de ces pays.

6. France

The International Institute of World Music (IIWM)

Fondé en 2015, l'IIWM est un centre d'éducation artistique et de coopération culturelle internationale, dédié à la transmission du PCI à travers la musique et la danse. Il a notamment permis de développer des partenariats stratégiques avec plusieurs conservatoires internationaux, a reçu la certification QUALIOP pour son engagement en faveur de l'excellence de la formation, et bénéficie d'une bourse de mobilité Erasmus pour 2024.

2.4

Objectif stratégique 4 : Des compétences pour un avenir durable

L'éducation culturelle et artistique devrait contribuer à un avenir fondé sur le **développement durable** et répondre à des défis et opportunités interconnectés, tout en soutenant les aspirations fondamentales suivantes pour les personnes, les communautés, les sociétés et la planète :

« Le développement durable repose sur l'idée que les mesures visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, à lutter contre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, à préserver la planète, à créer une croissance économique soutenue, partagée et durable et à favoriser la cohésion sociale sont intimement liées et interdépendantes. »

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2015)

L'avenir des individus et des sociétés devrait également être résilient et juste. Il est pour cela nécessaire de s'attaquer aux injustices historiques et systémiques et de les surmonter, ainsi que de lutter contre toutes les formes de discrimination et de marginalisation, tout en célébrant la diversité culturelle et la réalisation des droits de l'homme. De nombreuses approches ont été adoptées afin d'identifier les compétences nécessaires pour façonner l'avenir de l'humanité et de la planète (voir [figure 2](#)).

L'éducation culturelle et artistique aide également les individus à acquérir des compétences spécialisées, à cultiver des talents ainsi qu'à relier les compétences associées au PCI aux programmes éducatifs. En outre, elle favorise le développement personnel et les possibilités de travail décent et d'entrepreneuriat au sein des ICC qui sont le moteur de l'économie créative.

Figure 2. Développer des compétences pour des communautés et des sociétés durables

Les cursus, la conception pédagogique, les pratiques d'enseignement, les ressources éducatives, les environnements d'apprentissage et les méthodes d'évaluation dans la région éducation culturelle et artistique favorisent l'acquisition de compétences pertinentes par le biais d'un apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie.



Des communautés et des sociétés équitables, inclusives, résilientes, justes, durables et pacifiques



Questions directrices



Créativité, innovation et adaptabilité : Comment les programmes et les politiques d'éducation culturelle et artistique favorisent-ils la créativité et l'innovation de sorte à permettre aux apprenants de naviguer, de s'adapter et de s'engager dans des environnements en mutation rapide, tant au niveau local que mondial ?



Compétences socio-émotionnelles : Les expériences d'apprentissage dans et à travers la culture et les arts contribuent-elles à développer des apprenants équilibrés, dotés de compétences sociales et émotionnelles pertinentes — telles qu'une communication efficace, l'empathie, la résilience, la collaboration — pour relever des défis complexes ?



Outils numériques et efficacité des ressources : Les ressources et outils disponibles — y compris les technologies numériques — intègrent-ils des contenus et des approches pédagogiques qui soutiennent efficacement l'éducation culturelle et artistique, dans le but de développer des compétences pertinentes chez les enseignants, les éducateurs et les apprenants ?



Évaluation et mesure des compétences : Est-il nécessaire de développer ou de renforcer les approches et les ressources (par exemple, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, les outils virtuels et d'intelligence artificielle) pour mesurer des compétences telles que la créativité et les compétences socio-émotionnelles ?



Employabilité et entrepreneuriat : L'éducation culturelle et artistique dans les programmes formels et non formels d'EFTP et d'enseignement supérieur renforce-t-elle les connaissances et les compétences — notamment les compétences associées au PCI — utiles à l'employabilité et à l'entrepreneuriat, notamment dans l'économie créative ?



Collaboration intersectorielle : Les secteurs de l'éducation et de la culture travaillent-ils en collaboration avec d'autres parties prenantes afin de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les expériences d'apprentissage liées à la culture et à l'éducation artistique qui dotent les enfants, les jeunes et les adultes des compétences nécessaires pour un avenir résilient, juste et durable ?



Recommandations aux décideurs politiques

Améliorez la pertinence des programmes formels, non formels et informels dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique.

- Réviser ou mettre à jour le programme d'éducation formelle — de l'EPPE à l'enseignement supérieur — pour vous assurer que le contenu de l'éducation culturelle et artistique, les méthodologies et les approches d'évaluation nourrissent les compétences pertinentes nécessaires à la construction de communautés durables.
- Élaborez des programmes d'éducation dans des cadres formels, non formels et informels qui cultivent des compétences pertinentes grâce à l'éducation aux STIAM, tout en renforçant la capacité des institutions à soutenir de tels programmes aux niveaux national et international.
- Développez et soutenez des programmes formels et non formels d'EFTP, d'alphabétisation et d'autres programmes éducatifs de qualité afin de doter les jeunes et les adultes, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations défavorisées, des compétences nécessaires à l'emploi et à l'esprit d'entreprise, y compris dans les services publics et l'économie créative.
- Développez des parcours d'enseignement supérieur qui cultivent les compétences spécialisées, les talents, l'excellence professionnelle et le développement personnel pour les apprenants qui poursuivent des carrières dans les domaines culturels et artistiques.

Créez ou renforcez des stratégies de développement et de reconnaissance des compétences pour les emplois dans les ICC.

- Travaillez en partenariat avec le secteur des ICC afin de concevoir des programmes d'études pertinents, notamment des programmes de perfectionnement et de reconversion des professionnels en milieu de carrière et matures.
 - Encouragez les spécialisations dans le domaine de la culture et des arts afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents.
 - Élaborez des programmes de certification qui reconnaissent officiellement les compétences acquises dans le cadre de l'apprentissage non formel et informel, y compris celles associées au PCI.
 - Encouragez les investissements, le soutien politique et les programmes qui renforcent l'emploi, les pôles d'innovation et les possibilités de travail décent dans les ICC, contribuant ainsi au développement économique local et national.
-



Conseils aux praticiens

-  Renforcez les environnements d'apprentissage favorables et les pratiques d'enseignement dans et à travers l'éducation culturelle et artistique en introduisant des méthodes d'enseignement participatives et centrées sur l'apprenant, en encourageant l'expression créative ainsi qu'en intégrant des outils numériques et traditionnels. Cela contribue à l'acquisition de compétences pertinentes (voir [figure 2](#)) nécessaires pour le présent et l'avenir, notamment la pensée critique, la créativité et l'innovation, qui permettent aux apprenants de s'adapter au changement, de surmonter l'adversité et de relever les défis liés au développement durable et aux ODD dans leurs communautés locales.

-  Intégrez la culture du jeu, notamment les sports électroniques, et d'autres activités de loisirs numériques dans l'éducation culturelle et artistique en utilisant les récits, les jeux de rôle et le travail d'équipe comme points d'entrée attrayants et inspirants pour les jeunes, offrant des possibilités de cultiver la créativité et l'innovation.

-  Développez des stratégies d'évaluation de l'apprentissage créatif pour les enseignants, les éducateurs et les apprenants en recourant à l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs et à l'évaluation formative pour suivre les progrès et soutenir l'apprentissage et le développement professionnel.

-  Créez ou améliorez du matériel pédagogique, des plateformes et des pratiques d'enseignement, notamment via les technologies numériques et l'IA, qui intègrent l'expression culturelle et artistique et les disciplines pour stimuler les compétences sociales et émotionnelles, ainsi que les compétences d'adaptation à l'emploi et à l'entrepreneuriat, notamment celles requises par l'économie créative.

-  Établissez des liens entre les communautés qui transmettent le PCI et les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les prestataires d'EFTP, de sorte que le PCI puisse être intégré dans l'éducation formelle et non formelle, ce qui contribuera à assurer sa transmission tout en préservant les sources de revenus.

-  Encouragez les initiatives en matière d'éducation culturelle et artistique, telles que les programmes communautaires, les plateformes en ligne, la formation professionnelle, les expositions multiculturelles, les festivals ouverts et les événements artistiques, qui favorisent la créativité et l'innovation parmi les éducateurs, les artistes, les professionnels de la culture, les porteurs de culture et les apprenants dans des contextes informels.



Résultats escomptés



Les compétences des enseignants, des éducateurs et des apprenants, qui sont essentielles à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable, sont renforcées à travers l'éducation culturelle et artistique.



Les enseignants, les éducateurs et les apprenants sont soutenus dans l'intégration de l'innovation, de la créativité et de la cocréation dans les environnements d'apprentissage par le biais de l'éducation culturelle et artistique.



Les enseignants et les éducateurs sont en mesure de créer des environnements et des expériences d'apprentissage qui renforcent la résilience des individus, des communautés et des sociétés face à l'incertitude, aux crises et à l'adversité.



Les programmes éducatifs, notamment les méthodes d'évaluation appropriées, et les approches sont davantage renforcés afin d'aider les apprenants à développer des compétences sociales et émotionnelles pertinentes.



L'enseignement de la culture et des arts dans les programmes d'EFTP et d'enseignement supérieur est élargi de sorte à englober les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'employabilité et à l'entrepreneuriat, notamment dans les ICC et les institutions impliquées dans la culture, les arts et l'éducation, ainsi que pour les institutions impliquées dans la sauvegarde et la transmission du patrimoine culturel aux côtés des communautés.



La collaboration entre les organismes publics des secteurs de l'éducation et de la culture est renforcée, de même que l'engagement avec d'autres parties prenantes concernées - telles que les OSC, les groupes communautaires, les industries culturelles et créatives, les professionnels et les artistes, et le monde universitaire - afin de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques, les stratégies et les programmes d'éducation culturelle et artistique.



Exemples de pratiques



Concours international scolaire

« Quand le son crée l'image »

Ce concours, dont le thème de l'édition 2024-2025 est « S'écouter les uns les autres », invite les élèves des écoles du réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) à créer un court métrage en se basant uniquement sur une bande sonore.

1. Argentine, République-Unie de Tanzanie

Alwaleed Philanthropies

L'UNESCO, en partenariat avec Alwaleed Philanthropies, le Conseil fédéral d'investissement d'Argentine et le gouvernement de la province de Catamarca, a renforcé le tissu culturel et économique de Catamarca en associant l'EFTP à un processus de certification des compétences culturelles, habilitant ainsi 300 artisans. Avec le soutien financier d'Alwaleed Philanthropies, l'UNESCO a soutenu 10 projets communautaires en Tanzanie en accordant des subventions pour l'élaboration de programmes d'études et la formation professionnelle dans les domaines culturel et artistique.

2. Costa Rica

Atelier de théâtre pour jeunes en faveur de la paix

Pour la troisième année consécutive en 2023, un atelier de théâtre promouvant la culture de la paix et la coexistence interculturelle à long terme a réuni 35 jeunes âgés de 12 à 17 ans, dont certains en situation de vulnérabilité, tels que des migrants.

3. Maroc

Festival Visa for Music

Ce festival qui a lieu chaque année présente des artistes et de la musique d'Afrique et du Moyen-Orient et réunit des artistes, des producteurs, des agents et des professionnels de l'industrie. Il promeut les talents musicaux, facilite les liens culturels, propose des ateliers éducatifs et renforce la solidarité par le biais de la musique.

4. Ouzbékistan

Atelier de création pour les jeunes artistes

Dirigé par l'Institut national Kamoliddin Behzod des beaux-arts et du design en Ouzbékistan, le programme offre aux apprenants une formation pratique avec des artistes professionnels pour créer des œuvres d'art inspirées de l'artisanat traditionnel ouzbek et du design moderne, et se termine par des expositions publiques et des opportunités de développement de carrière. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

5. Azerbaïdjan, Iran

Festivals culturels pour enfants

En Azerbaïdjan, le ministère de la Culture, le ministère des Sciences et de l'Éducation et le Centre Heydar Aliyev organisent le festival d'art pour enfants qui permet aux jeunes artistes de présenter leurs œuvres. En Iran, les festivals artistiques annuels pour étudiants, organisés par le ministère de l'Éducation, invitent les étudiants à participer à des activités culturelles et artistiques. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

6. Türkiye

Programmes de formation des enseignants

Le ministère de l'Éducation nationale organise divers séminaires et programmes de formation visant à améliorer les compétences des enseignants en matière d'éducation culturelle et artistique, de

développer la conscience culturelle et de préserver les arts traditionnels. Le réseau d'information des enseignants (ÖBA), une plateforme en ligne pour le développement professionnel, propose une formation à la culture numérique et aux arts. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

2.5

Objectif stratégique 5 : Institutionnalisation et valorisation

Cet objectif stratégique insiste sur la notion de culture et d'éducation artistique en tant qu'écosystème composé de divers éléments qui sont tous en relation et interagissent dans des contextes locaux et sociétaux variés. Conformément au champ d'application et au contenu du Cadre, cet écosystème regroupe les facteurs clés qui soutiennent ou renforcent les expériences d'apprentissage et les résultats pour les enfants, les jeunes et les adultes.

La valorisation des écosystèmes éducatifs en matière culturelle et artistique repose sur la reconnaissance du potentiel irremplaçable et illimité des environnements et expériences d'apprentissage dans et à travers l'éducation culturelle et artistique, qui fait partie intégrante d'une éducation de qualité. Comme soulevé par l'objectif stratégique 4, l'éducation culturelle et artistique développe les compétences des individus de tous âges et dans tous les contextes, tout en promouvant la diversité culturelle, en cultivant une citoyenneté responsable et en façonnant des avenir

inclusifs, résilients, durables et pacifiques pour les communautés et les sociétés.

Pour institutionnaliser les écosystèmes qui intègrent l'éducation culturelle et artistique, il est nécessaire de développer des politiques, des stratégies et des programmes qui deviennent systémiques et peuvent donc être maintenus dans le temps. Il s'agit notamment de faire progresser les possibilités d'apprentissage et les résultats pour tous les apprenants, en particulier les plus défavorisés. L'écosystème de l'éducation culturelle et artistique englobe les établissements d'enseignement, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les organisations culturelles et un large éventail de partenaires, notamment les centres de formation, les organismes de certification, les plateformes en ligne, les médias, le secteur privé, les organisations de la société civile et les agences internationales.



Questions directrices



Reconnaissance de la valeur par la société : L'éducation culturelle et artistique est-elle appréciée par les parties prenantes publiques et non publiques ainsi que par les citoyens en tant que partie intégrante d'une éducation de qualité et en tant que composante essentielle du développement durable des sociétés ?



Intégration des politiques et allocation des ressources : Les politiques, stratégies et plans nationaux pour l'éducation culturelle et artistique sont-ils guidés par une vision à long terme et soutenus par des mécanismes institutionnels tels que la législation, le financement durable et la coordination intersectorielle ?



Gouvernance participative : La planification, la mise en œuvre et le suivi de l'éducation culturelle et artistique s'appuient-ils sur des approches participatives larges qui impliquent les ministères, les agences, les institutions de formation des éducateurs et d'autres parties prenantes, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les artistes et les praticiens de la culture ?



Reconnaissance des compétences : Les compétences dans le domaine des arts, des professions culturelles et des domaines connexes sont-elles officiellement reconnues par une certification ?



Durabilité de l'écosystème : Existe-t-il des politiques et des programmes efficaces qui permettent des parcours de carrière cohérents et des opportunités d'emploi pour les enseignants et les éducateurs impliqués dans les domaines culturels et artistiques ?



Recommandations aux décideurs politiques

Plaidez en faveur de la valorisation de l'éducation culturelle et artistique aux niveaux national, infranational et local.

- Lancez des campagnes nationales et locales visant à sensibiliser le public à la valeur de l'éducation culturelle et artistique en tant que partie intégrante d'une éducation de qualité, en particulier de l'EDD et de l'ECM, et du développement économique et social.
 - Faites la promotion de la valeur de l'éducation culturelle et artistique dans des contextes informels par des efforts de collaboration, en engageant les institutions éducatives et culturelles, les médias, les réseaux sociaux et les communautés qui peuvent transmettre leur PCI aux générations futures.
-

Renforcez l'institutionnalisation des écosystèmes d'éducation culturelle et artistique.

- Encouragez des approches à long terme permettant de développer et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes, des plans ou des plateformes qui intègrent la culture et les arts dans les environnements d'apprentissage, de manière à soutenir la durabilité et la citoyenneté mondiale.
 - Encouragez une participation élargie à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'éducation culturelle et artistique en adoptant des approches inclusives et participatives au sein des ministères, des agences, des établissements de formation des éducateurs et des autres parties prenantes concernées.
 - Intégrez la culture et les arts dans les programmes d'études infranationaux, la planification des cours, la conception pédagogique de l'EFTP, les programmes d'alphabétisation et les programmes non formels.
-

Institutionnalisez l'appréciation de la diversité culturelle dans et à travers l'éducation culturelle et artistique.

- Élaborez et/ou renforcez la législation, les normes, les politiques et les cadres qui défendent les droits culturels des individus, des groupes et des communautés, y compris les peuples autochtones.
 - Encouragez la diversité culturelle et les compétences interculturelles en tant que dimensions transversales dans les programmes, la conception pédagogique, les ressources éducatives (y compris par le biais des technologies numériques et de l'IA) et les pratiques d'enseignement.
-

Institutionnalisez les mécanismes sectoriels et intersectoriels en vue de développer les écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique.

- Favorisez la planification conjointe, les accords formels et les actions visibles impliquant les entités gouvernementales concernées dans des contextes formels, non formels et informels et combler les lacunes et les besoins aux niveaux national, infranational et local/municipal. Il peut s'agir de créer des conseils, des comités ou d'autres organes spécialisés chargés d'élaborer des plans, des programmes ou des activités visant à intégrer les expressions culturelles et artistiques dans l'éducation.
 - Privilégiez des mécanismes de collaboration soutenus par les ministères, les agences, les institutions de formation des éducateurs et d'autres parties prenantes afin de mettre en œuvre des politiques, des plans ou des plateformes communes répondant aux ODD.
 - Renforcez les efforts, les ressources et les capacités de communication entre les différents niveaux de gouvernance, les mécanismes et les structures, ainsi qu'entre les institutions et les professionnels de la culture, les praticiens et les éducateurs.
-

- Procédez à une évaluation périodique, systématique et participative permettant d'identifier les réalisations, les lacunes et les défis en matière de promotion de l'équité, de l'inclusion et de la qualité dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique, ainsi que la pertinence de ce dernier pour les individus, l'économie et les communautés.
- Avec le soutien d'organisations artistiques, de fondations, de musées et de galeries, faites progresser la numérisation en promouvant des cadres juridiques favorables à la préservation du patrimoine culturel, à l'accès aux livres électroniques et aux œuvres d'art numériques, ainsi qu'à la documentation, à l'archivage et à la numérisation du patrimoine culturel matériel et immatériel en vue d'une meilleure sauvegarde et d'une plus grande accessibilité aux contenus et aux ressources.

Renforcez l'institutionnalisation des politiques et des programmes pour les enseignants et les éducateurs impliqués dans les carrières culturelles et artistiques.

- Intégrez la culture et les arts dans le programme général de formation initiale des enseignants à tous les niveaux d'enseignement, en accordant une attention particulière à la petite enfance et à l'école primaire.
- Révissez ou améliorez les politiques et les capacités institutionnelles en matière de formation (initiale et continue) et de développement professionnel des enseignants, de formation à la recherche en éducation et de développement de profils d'éducateurs spécifiques aux différents domaines culturels et artistiques, ainsi que de matériel et de ressources pédagogiques appropriés.
- Élaborez ou renforcez des normes et des systèmes d'information publique permettant de recenser les enseignants et les éducateurs qualifiés dans les domaines artistiques et culturels, et améliorez le statut et les conditions de travail des enseignants, des animateurs, des formateurs et des éducateurs, ainsi que des artistes, des professionnels de la culture et des praticiens travaillant dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique, par le biais de systèmes de certification nationaux/internationaux.
- Encouragez l'emploi, la rémunération et l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des éducateurs dans le domaine de la culture et des arts en élargissant les possibilités d'emploi systématiques, en mettant en place des régimes fiscaux appropriés, en fournissant des infrastructures et des ressources, en offrant des modalités de travail flexibles et en favorisant la croissance et le bien-être professionnels.

Favorisez ou renforcez la contribution des écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique aux économies créatives et au développement durable des sociétés.

- Encouragez la professionnalisation de l'écosystème culturel et artistique en renforçant les politiques, les stratégies et les programmes d'EFTP et d'enseignement supérieur et en garantissant les droits économiques et sociaux, la mobilité, le statut et la protection de la propriété intellectuelle des éducateurs, des artistes et des professionnels de la culture.
 - Améliorez l'engagement des éducateurs et des apprenants dans l'économie créative et élargissez l'accès et l'utilisation des ressources d'apprentissage connexes par le biais de financements publics et privés, de formations ciblées, du développement d'outils numériques et de la création d'opportunités d'emploi.
-



Conseils aux praticiens

-  Contribuez à sensibiliser votre école ou votre communauté à la valeur de l'éducation culturelle et artistique en tant que partie intégrante d'une éducation de qualité et pertinente – par exemple, en organisant des journées portes ouvertes, des expositions ou des sessions de dialogue avec les familles.

-  Travaillez en étroite collaboration avec les organisations et les communautés locales pour définir les actions et les résultats des programmes et des projets d'éducation culturelle et artistique, en accordant une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux adultes défavorisés (par exemple, dans le cadre d'ateliers ou de réunions communautaires).

-  Établissez des partenariats durables entre les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les prestataires de programmes d'EFTP et de programmes non formels, d'une part, et les institutions culturelles, les détenteurs de PCI et leurs communautés, d'autre part.

-  Invitez les enseignants, les éducateurs, les apprenants et leurs familles à étoffer les approches de l'ensemble de l'école par le biais de pratiques culturelles et artistiques (par exemple, par l'organisation d'événements et de célébrations culturelles dédiés à l'école).

-  Engagez-vous dans une formation et cherchez à faire certifier vos compétences dans des domaines spécialisés de l'éducation culturelle et artistique, y compris pour développer des programmes formels et non formels d'EFTP, en identifiant des ateliers locaux, des cours en ligne ou des opportunités de mentorat.

-  Engagez-vous auprès de syndicats, d'associations ou d'organismes de formation spécialisés afin d'obtenir des informations et des formations sur vos droits financiers et sociaux en tant qu'enseignants, éducateurs, artistes ou professionnels de la culture, et rejoignez les plateformes locales de sensibilisation et de consultation.

-  Documentez et partagez les initiatives, les capacités et les ressources existantes intégrant la culture, les arts et l'éducation dans les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les institutions culturelles. Inspirez-vous des pratiques des communautés en matière de PCI et des connaissances liées au patrimoine matériel (par Exemple : collecte de photos, de vidéos ou études de cas).



Résultats escomptés



La valeur de l'éducation culturelle et artistique en tant que partie intégrante d'une éducation de qualité est reconnue, exprimée et diffusée par toutes les parties prenantes aux niveaux national, infranational et local.



Des politiques, stratégies et programmes nationaux sont en place pour garantir une vision à long terme de l'éducation culturelle et artistique, soutenue par des dispositions visant à renforcer les synergies entre les espaces formels, non formels et informels et les acteurs de l'éducation culturelle et artistique.



Des mécanismes (lois, plans sectoriels et intersectoriels, accords formels, investissements durables, renforcement des capacités institutionnelles) sont institutionnalisés par les entités publiques nationales et locales pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie dans et à travers la culture et les arts.



Diverses parties prenantes (ministères, agences, établissements de formation des éducateurs, institutions culturelles et autres) participent à la mise en œuvre et au suivi de l'éducation culturelle et artistique.



Les professionnels et les praticiens sont reconnus pour leurs compétences et leur travail dans le cadre de programmes formels, non formels et informels dans le domaine de la culture et des arts, y compris par le biais de la certification.



Des politiques et des programmes efficaces en matière de culture et d'éducation artistique sont en place pour le développement de carrière et les opportunités d'emploi, une rémunération équitable et des conditions de travail décentes pour les professionnels et les praticiens de l'éducation et de la culture.



Exemples de pratiques



Enseigner et apprendre avec le patrimoine commun de l'Asie de l'Est

Organisé avec le concours de l'UNESCO, l'atelier de renforcement des capacités sur l'enseignement et l'apprentissage du patrimoine commun de l'Asie de l'Est a permis de renforcer les capacités des éducateurs en matière de méthodologies d'enseignement et d'apprentissage du patrimoine commun de l'Asie de l'Est. Les participants venaient de Chine, du Japon, de Mongolie et de la République de Corée.

1. Belgique

PECA

Le *Pacte pour un Enseignement d'excellence* est un programme de parcours développé par la Fédération Wallonie-Bruxelles adapté à chaque élève, de l'EPPE à la fin de l'enseignement secondaire, qui est diversifié, complémentaire, progressif et basé sur un cours d'éducation culturelle et artistique.

2. Thaïlande

Protocole d'accord sur la coopération pour la promotion des arts et de la culture populaires

Le protocole d'accord décrit les responsabilités partagées entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation en ce qui concerne l'intégration du contenu culturel dans l'enseignement formel. Cette collaboration renforce les réseaux culturels dans le monde universitaire et la transmission des arts et de la culture populaires. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

3. Émirats arabes unis

Stratégie nationale pour les industries culturelles et créatives

Les Émirats arabes unis ont adopté en 2021 leur stratégie nationale pour les industries culturelles et créatives, qui constitue un pilier essentiel du développement économique et social. Cette stratégie soutient et intègre l'identité, la culture et les arts émiratis dans les programmes d'enseignement grâce à la coopération entre le ministère de la Culture et de la Jeunesse et le ministère de l'Éducation. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

4. Slovaquie

Intégration des arts dans l'enseignement maternel

Les établissements slovaques d'EPPE valorisent le lien entre les enfants et les expériences d'apprentissage artistique et culturel et coopèrent avec les centres culturels locaux, les bibliothèques, les théâtres et les ateliers d'artisanat. Les écoles secondaires permettent aux apprenants de développer une expertise dans les domaines artistiques et musicaux. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

5. Chypre

Éducation au musée

L'éducation muséale est dispensée par le département de l'enseignement primaire dans le cadre de programmes éducatifs organisés dans divers lieux de Chypre (monuments, sites archéologiques, musées municipaux, galeries d'art, temples, etc.) Elle permet aux enfants de se familiariser avec les musées et les galeries d'art et de développer leur esprit historique, créatif et critique. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

Section 3

Conditions habilitantes



« Nous soulignons le besoin crucial de permettre à tous les apprenants de bénéficier pleinement des opportunités de la culture et de l'éducation par le biais d'un accès inclusif à une éducation de qualité, en respectant la diversité des peuples et des cultures en tant que force positive et transformatrice, en interagissant avec elle, et en développant des modes de vie durables. »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (UNESCO, 2024)

Cette section fournit des recommandations et des conseils supplémentaires concernant la gouvernance, la législation et les politiques ; les technologies numériques et l'IA ; le financement ; les partenariats et la coopération interinstitutionnelle ; et la recherche, les données et l'évaluation. Ces modalités du cadre sont considérées comme des conditions habilitantes à la mise en œuvre et à l'obtention de résultats globaux pour tous les objectifs stratégiques visant à améliorer l'écosystème de l'éducation culturelle et artistique.

3.1

Gouvernance, législation et politiques

Des transformations systémiques et solides nécessitent d'intégrer l'éducation culturelle et artistique dans les structures de gouvernance, la législation et les politiques. Les secteurs de la culture et de l'éducation ayant tendance à fonctionner de manière distincte avec une coordination limitée, il est nécessaire de renforcer les synergies entre les deux secteurs par le biais d'approches intersectorielles.



Recommandations aux décideurs politiques

- Élaborez ou réformez la législation et la réglementation de sorte à soutenir une éducation culturelle et artistique équitable, inclusive, contextuelle, de qualité et pertinente, en vue de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie, avec la participation du système d'éducation culturelle et artistique.
- Encouragez les approches intersectorielles permettant d'intégrer la culture, les arts et l'éducation dans les entités gouvernementales et les unités organisationnelles, les lois, les règlements et les politiques aux niveaux national, infranational et municipal.



Conseils aux praticiens

- Familiarisez-vous avec les lois et règlements existants en matière de culture et d'éducation artistique et appliquez-les dans votre pratique quotidienne lors du développement de nouveaux projets.
- Participez à des consultations et à des dialogues où les éducateurs, les professionnels de la culture et les parties prenantes locales contribuent à l'élaboration ou à la réforme des politiques.
- Lors de la planification des activités, identifiez les moyens de lier l'éducation à d'autres secteurs (p. ex., la culture, l'environnement, la santé) de manière à vous assurer qu'ils répondent aux besoins de la communauté.
- Coordonnez-vous étroitement avec différents secteurs lors de la mise en œuvre des activités, y compris les organisations communautaires et les autorités locales.

-
- Incitez les institutions publiques concernées à développer les capacités et les ressources nécessaires pour maximiser l'impact positif des politiques culturelles et d'éducation artistique sur les individus, les communautés et la société dans son ensemble. Il s'agit notamment d'assurer la coordination entre les acteurs de la culture et de l'éducation, ainsi que d'autres entités compétentes en matière de planification, d'économie, d'environnement, d'infrastructure, de technologie, de tourisme, d'inclusion sociale, de jeunesse, de femmes, de populations autochtones, de sports, de soins de santé mentale, de soins sociaux, de science et d'innovation.
 - Travaillez avec des entités publiques locales telles que les bibliothèques ou les centres culturels, afin de partager les ressources au niveau de la communauté.
 - Veillez à ce que les besoins des enfants, des jeunes ou des adultes défavorisés et vulnérables soient pris en compte et intégrés dans la mise en œuvre des activités.
-
- Renforcez les capacités des entités et unités gouvernementales à soutenir les institutions et les parties prenantes travaillant dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique dans des cadres formels, non formels et informels. Ces capacités comprennent le leadership, la coopération intersectorielle et l'utilisation de plateformes et d'applications en ligne.
 - Participez à des formations sous différentes formes (physique, hybride et en ligne) et nouez des relations avec d'autres administrateurs, enseignants, éducateurs et professionnels de la culture.
 - Utilisez les ressources et les atouts en ligne pour améliorer votre apprentissage et vos compétences, échanger des connaissances avec vos pairs et explorer de nouvelles approches en matière de pédagogie et d'évaluation.
-
- Reliez les actions nationales, infranationales et municipales aux priorités et aux programmes internationaux, y compris ceux des communautés régionales et des organisations intergouvernementales.
 - Adressez-vous à des organisations internationales, nationales et infranationales pour obtenir un soutien technique pour des projets locaux.
 - Contribuez à l'élaboration de projets avec des organisations internationales, nationales, infranationales ou municipales de sorte à donner la priorité aux groupes cibles et aux actions répondant aux besoins locaux.
-
- Effectuez la planification stratégique, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des programmes d'éducation culturelle et artistique tout en veillant à leur alignement sur ceux de l'EDD et de l'ECM.
 - Intégrez l'EDD et l'ECM dans vos projets scolaires ou communautaires, en particulier ceux qui relient les organisations éducatives et culturelles.
 - Suivez, systématisez et partagez les pratiques en matière d'éducation culturelle et artistique qui lient l'EDD et l'ECM avec les collaborateurs des programmes d'éducation formelle, non formelle et informelle, en tenant un registre des activités, en documentant les enseignements tirés et en échangeant des informations au moyen de plateformes en ligne.
-



Exemples de pratiques



1. Chili

Politiques d'éducation artistique et patrimoniale

S'appuyant sur le [plan national de renforcement de l'éducation artistique](#) et sur un processus participatif, le Chili a élaboré la [politique d'éducation artistique](#) pour la période 2024-2029. Le pays a également élaboré une [politique d'éducation au patrimoine](#) pour la même période.

2. Ouzbékistan

Politique nationale mise en œuvre par les ministères de la Culture et de l'Éducation

En 2017, l'Ouzbékistan a adopté une politique nationale visant à intégrer la culture et les arts dans son système éducatif à tous les niveaux. Cette politique soutient à la fois la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et les partenariats avec les institutions culturelles. Sa mise en œuvre est coordonnée par le ministère de l'Éducation préscolaire et scolaire. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

3. Finlande

Rapport sur la politique culturelle, plan de mise en œuvre à venir et réforme de l'éducation fondamentale dans le domaine des arts

En 2024, le gouvernement finlandais a présenté au Parlement un rapport sur la politique culturelle qui définit les objectifs à long terme de sa politique culturelle jusqu'aux années 2040. L'objectif est de lever les obstacles à la participation et de faire en sorte que chacun puisse accéder à une éducation artistique de qualité. Une nouvelle loi entrera en vigueur en 2027. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

4. Slovénie

Réseau national des coordinateurs de l'Éducation culturelle et artistique

Le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports et l'Institut national de l'Éducation de Slovénie ont créé un réseau national de coordinateurs d'éducation culturelle et artistique issus de jardins d'enfants et d'écoles, d'institutions culturelles et de communautés locales afin d'encourager les partenariats entre les institutions éducatives et culturelles en vue de développer un contenu culturel de qualité pour les enfants et les jeunes. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

3.2

Technologies numériques et IA

Il est nécessaire d'augmenter et/ou de maintenir les investissements dans les infrastructures et les ressources technologiques, de collaborer avec les fournisseurs de technologie (notamment le secteur de la technologie éducative), de renforcer les compétences numériques des enseignants, des éducateurs et des apprenants afin d'utiliser efficacement les technologies pour soutenir l'intégration de la culture et des arts dans toutes les modalités d'apprentissage : en ligne, hybrides et sur place. (Voir la sous-section 1.4 sur les modalités de mise en œuvre pour plus d'informations.)



Recommandations aux décideurs politiques

- Améliorez l'accès équitable aux technologies numériques en renforçant les infrastructures, en développant la connectivité et en garantissant l'accès aux équipements et aux appareils.
- Soutenez les partenariats entre les institutions éducatives et culturelles qui leur permettent de travailler ensemble à distance par des moyens numériques.
- Encouragez l'utilisation et le partage de matériaux culturels numérisés - tels que les collections, les archives et les œuvres d'art - et privilégiez le développement des compétences numériques des enseignants, des apprenants et des professionnels de la culture.



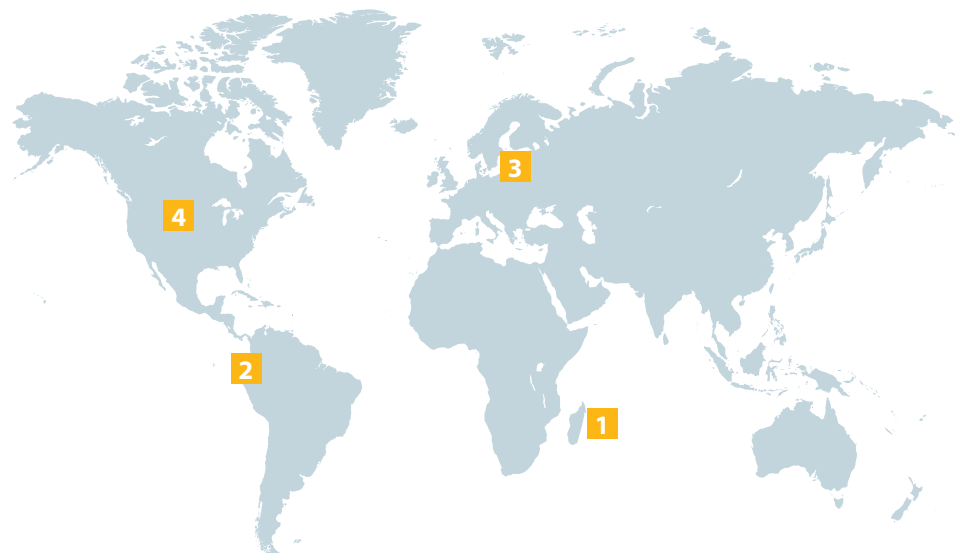
Conseils aux praticiens

- Utilisez des plateformes en libre accès, des réseaux sociaux, des outils et des applications d'intelligence artificielle pour accéder à des ressources numériques, conservez-les et partagez-les afin d'aider les apprenants à s'engager dans des expressions culturelles et artistiques.
- Créez et co-créez des contenus numériques multiculturels et artistiques avec des collègues, des apprenants et des partenaires de sorte à soutenir des approches pédagogiques et des pratiques d'évaluation diverses et innovantes.
- Créez des partenariats avec les médias locaux (radio, télévision communautaire, etc.) en vue de co-créez et de diffuser des contenus éducatifs, tels que des podcasts, des expositions numériques et des vidéos, qui mettent en valeur les arts et la culture au niveau local.

-
- Développez et renforcez les capacités numériques des enseignants et des éducateurs, des professionnels de la culture, des artistes et des apprenants afin de contribuer à la cocréation, au partage et à l'utilisation significative des contenus éducatifs numériques dans l'éducation culturelle et artistique.
 - Renforcez vos compétences numériques en rejoignant des plateformes numériques qui proposent des cours en ligne en libre accès, des programmes de formation, des réseaux d'apprentissage par les pairs, des initiatives d'échange de connaissances et de l'apprentissage autonome.
 - Veillez à ce que les pratiques numériques soient ancrées dans les systèmes de connaissances locaux et enrichies par diverses ressources culturelles.
-
- Encouragez l'utilisation créative, éthique, responsable et inclusive des technologies numériques dans l'éducation culturelle et artistique, dans le respect de la protection de la vie privée et des droits de propriété intellectuelle et en favorisant des environnements en ligne respectueux de la diversité culturelle et linguistique.
 - Veillez à l'application responsable des principes éthiques lors de l'utilisation des technologies numériques dans les pratiques d'enseignement et les expériences d'apprentissage.
 - Prônez le respect de la diversité culturelle et linguistique dans les espaces d'enseignement et d'apprentissage en ligne, notamment lors des webinaires, des ateliers et des réunions.
-
- Développez la collaboration entre les secteurs pour explorer le rôle des technologies émergentes et de l'IA dans l'éducation culturelle et artistique, tout en renforçant la connaissance et la prise de conscience de leurs opportunités et de leurs risques.
 - Participez à des espaces de collaboration tels que des formations, des programmes de mentorat et des forums de partage des connaissances qui explorent les implications éthiques, culturelles et éducatives des technologies émergentes et de l'IA, tout en sensibilisant aux risques qui y sont associés.
-
- Faites progresser les politiques et les programmes de recherche et d'innovation pour le développement de ressources numériques, de solutions et de méthodologies diversifiées, durables, éthiques, sûres et exemptes de préjugés pour l'éducation à la culture et aux arts.
 - Collaborez à des projets de recherche axés sur l'impact de la technologie sur la culture et l'éducation, et appliquer leurs conclusions pour enrichir l'apprentissage dans des contextes formels, non formels et informels.
-
- Encouragez le dialogue entre les parties prenantes issues d'un large éventail de disciplines et d'expertises liées à la culture et à l'éducation artistique afin d'aider à évaluer les questions technologiques émergentes, de contribuer au développement de compétences numériques pertinentes dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique, de garantir une réglementation équilibrée des outils numériques et de dégager un consensus sur les stratégies futures, telles que les conseils sectoriels sur les compétences.
 - Organisez ou participez à des discussions avec des acteurs locaux issus de milieux professionnels et culturels différents afin de les sensibiliser aux outils disponibles et de discuter de l'utilisation éthique des technologies dans l'éducation culturelle et artistique.
-



Exemples de pratiques



1. Maurice

Expérience de réalité augmentée avec le Dodo

L'application gratuite Dodo Expedition Art invite les visiteurs du Musée national d'histoire à contribuer à l'exposition en utilisant leur smartphone pour recréer le monde du Dodo grâce à la réalité augmentée.

2. Équateur

« KichwArtes »

En Équateur, un concours national innovant destiné aux lycéens, « KichwArtes », promeut des valeurs à travers l'art numérique en kichwa. Cette initiative encourage la créativité et témoigne de l'engagement du gouvernement en faveur d'une éducation pertinente d'un point de vue culturel. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

3. Lituanie

Bibliothèque des compétences

Ce portail d'apprentissage en ligne, créé en collaboration avec des bibliothèques, des musées, des archives et des centres culturels, permet de suivre des cours en ligne à son propre rythme dans des domaines tels que le bien-être émotionnel, la capacité d'adaptation, l'engagement des parties prenantes et la réflexion sur la conception, adaptés au secteur culturel. Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.

4. États-Unis d'Amérique

Ages of Globalization

Ages of Globalization est une initiative éducative gratuite et multidisciplinaire, qui permet aux apprenants et aux éducateurs de s'informer sur l'histoire mondiale grâce à des conférences vidéo dynamiques, des visites virtuelles de sites du patrimoine de l'UNESCO, des entretiens avec des experts, des discussions en direct, des plans de cours d'EDD actualisés, des données et des cartes attractives et des activités axées sur la communauté.

3.3

Partenariats et collaboration interinstitutionnelle

La coordination des objectifs, des capacités et des ressources des différentes parties prenantes (individus et organisations) aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local est essentielle pour faire progresser les politiques, les stratégies et les programmes en matière de culture et d'éducation artistique. (Voir la sous-section 1.4 sur les modalités de mise en œuvre pour plus d'informations.)



Recommandations aux décideurs politiques



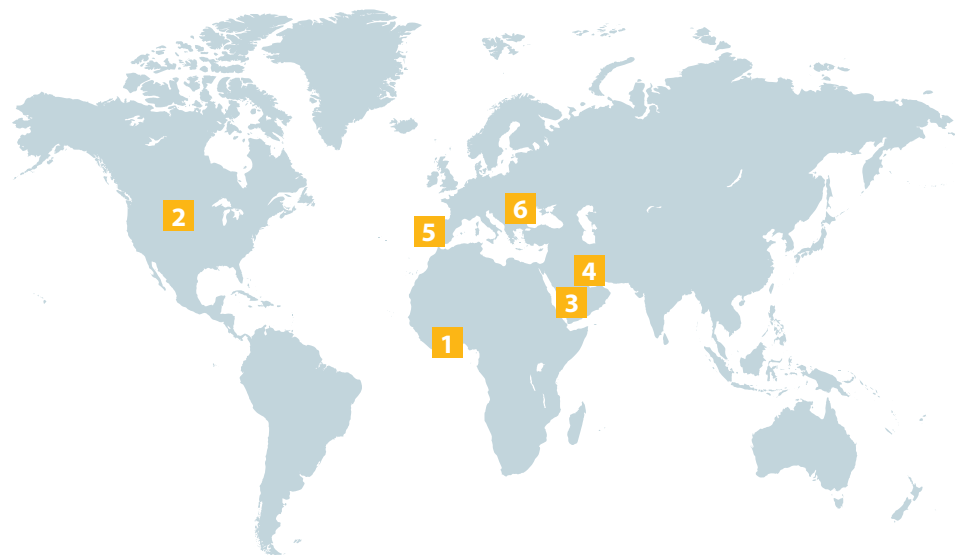
Conseils aux praticiens

-
- Créez ou renforcez les mécanismes de coordination interinstitutionnelle qui rassemblent les ministères, les institutions éducatives et culturelles, les OSC, le secteur privé, les partenaires internationaux, les ICC, les médias et les fournisseurs de services numériques par le dialogue, le partage des connaissances et des ressources, le financement conjoint ainsi que le suivi et l'évaluation coordonnés.
 - Renforcez la coordination entre les institutions culturelles et éducatives au niveau local en créant des organes interinstitutionnels, en organisant régulièrement des réunions conjointes de planification et de suivi ainsi qu'en établissant des accords formels de coordination.
- Exploitez les ressources en ligne, les formations et autres événements proposés par les parties prenantes internationales ou nationales au profit de votre travail communautaire.
 - Recherchez des opportunités de mobilité internationale ou des programmes de résidence conçus pour les artistes enseignants et les professionnels de la culture.
-

-
- Créez ou renforcez les partenariats existants entre les parties prenantes publiques et non publiques (OSC, secteur privé, institutions éducatives et culturelles) à différents niveaux de gouvernance (national, infranational, municipal) pour renforcer l'éducation culturelle et artistique.
 - Tirez parti des partenariats internationaux existants pour canaliser les ressources et accroître l'impact de l'éducation culturelle et artistique au niveau national, infranational ou municipal.
 - Facilitez les partenariats par une communication régulière, des réunions et des initiatives conjointes entre les institutions culturelles et éducatives, les OSC, les entreprises, les réseaux professionnels, les organisations de base, les organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, les porteurs du PCI et leurs communautés, les sites commémoratifs et patrimoniaux, les médias locaux, les apprenants et leurs familles, entre autres.
 - Rejoignez les réseaux ou plateformes internationaux présents au niveau local (tels que le réseau des villes créatives de l'UNESCO, le réseau mondial des villes apprenantes, la coalition mondiale pour l'éducation, les chaires UNESCO, le forum des partenaires ou le réSEAU) et encouragez l'implication des acteurs locaux dans leurs initiatives.
-
- Mobilisez les capacités organisationnelles, les connaissances et les informations, les ressources humaines, techniques et financières, ainsi que les infrastructures et les outils afin de faire progresser les programmes multipartites au niveau national, infranational ou municipal.
 - Travaillez avec les institutions et les organisations locales pour partager les connaissances, les ressources et les outils de sorte à soutenir les projets communautaires dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique, en concevant, en mettant en œuvre et en contrôlant ensemble les projets.
-



Exemples de pratiques



1. Côte d'Ivoire

Réseau Artériel Panafricain

Créé au Sénégal en 2007, ce réseau panafricain dynamique, composé d'artistes, d'activistes culturels, d'entrepreneurs, d'entreprises, d'ONG, d'institutions et de donateurs, est actif dans les secteurs de la création et de la culture en Afrique. Il soutient les artistes et les travailleurs du monde culturel en danger à travers l'aide à la protection, la résilience et le renforcement des compétences, la recherche et la sensibilisation du public, le plaidoyer et l'engagement politique.

2. États-Unis d'Amérique

Arts Education Partnership

Ce réseau national, qui regroupe plus de 200 organisations, se consacre à la promotion de l'éducation artistique aux États-Unis. L'AEP est un espace privilégié pour les responsables de l'éducation artistique, contribuant à renforcer leur capacité de leadership pour soutenir les élèves, les éducateurs et les environnements d'apprentissage.

3. Arabie Saoudite

Plan interministériel commun

Ce plan officiel, élaboré conjointement en 2023 par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation et la commission de formation et d'évaluation de l'éducation, vise à intégrer des programmes d'enseignement artistique et culturel dans le système d'éducation publique de la maternelle à la terminale d'ici à 2032. Les matières enseignées comprennent les arts du spectacle, les arts visuels, les arts littéraires, les arts du patrimoine, les arts médiatiques et culinaires, ainsi que la conception technologique. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

4. Bahreïn

Artist in School

La collaboration entre l'Autorité bahreïnienne pour la culture et les antiquités et le ministère de l'Éducation intègre les arts visuels dans les écoles afin de promouvoir les activités artistiques et créatives, ainsi que pour combler le fossé entre les élèves et l'art. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025

5. Portugal

Biennale de la culture et de l'éducation

La Biennale présente une programmation artistique et des activités de médiation destinées aux enfants et aux jeunes, conçues en collaboration avec eux. La première édition, qui a eu lieu en 2023, a mobilisé 80 000 personnes et permis la réalisation de 455 projets (expositions, installations, performances, conférences, concerts, visites et ateliers éducatifs et parcours culturels) en seulement quatre mois. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

6. Roumanie

Collaboration entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture

En octobre 2024, les deux ministères ont signé un protocole de collaboration sur l'éducation culturelle, visant à privilégier l'éducation pour et à travers la culture dans les approches éducatives formelles et non formelles. Le protocole sera rendu opérationnel par l'élaboration d'une politique publique en matière d'éducation culturelle. *Source* : Enquête de l'UNESCO, 2025.

3.4

Financement

Le soutien financier à la culture et à l'éducation artistique peut être rare, ou injustement réparti dans certains contextes. Il est toutefois essentiel de disposer d'un financement adéquat, efficace et durable pour soutenir les initiatives à long terme intégrant la culture, les arts et l'éducation. (Voir la sous-section 1.4 sur les modalités de mise en œuvre pour plus d'informations.)



Recommandations aux décideurs politiques

- Allouez un budget national de plus en plus important aux initiatives qui intègrent la culture, les arts et l'éducation, en vue de faire progresser l'EDD, l'ECM et d'autres programmes qui contribuent à la réalisation des ODD.



Conseils aux praticiens

- Encouragez la transparence et la responsabilité dans la manière dont les ressources, les équipements et les matériels, financés par des investissements publics, sont utilisés au sein de votre institution ou dans le cadre de projets communautaires, notamment en partageant les informations budgétaires avec vos collègues.
- Plaidez en faveur de la priorisation des fonds provenant du budget national, infranational ou municipal au profit des groupes marginalisés et mal desservis dans le cadre de la planification des projets.

-
- Investissez dans des initiatives renforçant le rôle éducatif et social des espaces non formels et informels tels que les musées, les centres de création, les bibliothèques, les archives et les institutions culturelles.
 - Mobilisez des ressources locales et communautaires, y compris des contributions en nature, pour soutenir les espaces non formels et informels intégrant la culture, les arts et l'éducation.
 - Soutenez l'utilisation efficace des infrastructures, des équipements et des matériels financés par les investissements publics dans les espaces non formels et informels.
-
- Mobilisez des mécanismes de financement, notamment des partenariats public-privé, des technologies éducatives, les ICC, la coopération internationale et des contributions en nature, afin de développer des infrastructures collaboratives et les ressources administratives, humaines et matérielles nécessaires pour soutenir l'éducation culturelle et artistique à tous les niveaux, dans une perspective à long terme, notamment à l'égard des personnes les plus vulnérables.
 - Encouragez la participation des institutions et des organisations communautaires pour soutenir les investissements publics-privés grâce à une communication efficace et à la mobilisation des ressources locales. Apportez un soutien en nature sous forme de temps, d'expertise ou de matériel, afin d'améliorer les programmes communautaires dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle.
-



Exemples de pratiques



Le Fonds d'urgence pour le patrimoine (HEF)

Ce fonds est un mécanisme de financement multi-donateurs sans affectation prédéfinie, établi par l'UNESCO en 2015. Il soutient les activités de préparation et de réponse aux situations d'urgence dans le cadre des conflits armés et des catastrophes qui touchent les pays du monde entier et qui relèvent des conventions de l'UNESCO sur la culture.

Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Avec le FIDC, l'UNESCO aide les communautés du Sud à promouvoir les industries culturelles et créatives (ICC). Depuis son lancement en 2010, le FIDC a permis de façonner de nombreuses politiques culturelles et d'accroître les revenus et les opportunités de marché pour les groupes marginalisés à travers le monde.

1. République de Corée

Budget national pour l'éducation artistique et culturelle

Chaque année, le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme (MCST) coopère avec le ministère des Finances pour augmenter le budget national alloué à l'éducation artistique et culturelle. Le MCST alloue ce budget au service d'éducation artistique et culturelle de Corée pour soutenir les politiques d'éducation artistique et culturelle. *Source : Enquête de l'UNESCO, 2025.*

2. France, Allemagne, Italie, Slovaquie, Espagne

Chèques-culture

La République slovaque offre des [chèques-culture](#) aux étudiants et aux enseignants qui leur permettent de se rendre dans les institutions culturelles. L'Allemagne a introduit le [Kulturpass](#), tandis que l'Espagne a mis en place la [Prime culturelle à la jeunesse](#). Pour sa part, l'Italie a instauré le [18App](#), qui fournit des fonds aux jeunes pour qu'ils les dépensent en biens et services culturels. La France délivre le [Pass Culture](#) aux jeunes.

3.5

Recherche, données et évaluation

Le soutien à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation, à la diffusion et à la défense de l'éducation culturelle et artistique passe par la création ou le renforcement d'une recherche transformatrice pertinente et à long terme, étayée par une collecte de données solide et une évaluation systématique.



Recommandations aux décideurs politiques

- Renforcez les programmes existants ou en établir de nouveaux, à long terme et transformateurs, afin de développer la recherche systématique, globale, collaborative, interdisciplinaire et transdisciplinaire, ainsi que la production et la diffusion des connaissances pour améliorer l'éducation culturelle et artistique.



Conseils aux praticiens

- Établissez des liens avec des chercheurs au sein des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche, et intégrer les résultats et les données de la recherche dans les projets, plans de cours et la conception pédagogique des programmes d'éducation non formelle et informelle.
- Renforcez vos propres compétences de recherche en matière de documentation et d'évaluation grâce à des formations ciblées et à des programmes d'échange proposés par des établissements d'enseignement supérieur, des centres de recherche et des groupes de réflexion.

-
- Encouragez la collecte, l'analyse et le suivi de données solides dans des domaines associés à la culture, aux arts et à l'éducation, en vue de soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques fondées sur des données probantes, ainsi que la diffusion et la promotion de l'éducation culturelle et artistique.
 - Créez ou améliorez les espaces d'apprentissage (webinaires, événements de dialogue, autres) permettant de discuter des résultats de la recherche afin d'évaluer et d'améliorer les pratiques communautaires et institutionnelles.
 - Encouragez l'inclusion de données sur l'éducation culturelle et artistique dans le système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) à l'échelle du secteur, en veillant à couvrir toutes les formes de pédagogies et de modalités, telles que l'enseignement hors ligne, en ligne, à distance et mixte, à tous les niveaux, dans tous les types et dans toutes les dispositions.
-
- Développez des interventions à long terme fondées sur la recherche et les preuves dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique, en impliquant les établissements d'enseignement supérieur et les organisations axées sur la recherche dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux.
 - Encouragez la participation active des acteurs locaux et communautaires à la recherche, au suivi et à l'évaluation des politiques, des stratégies et des programmes, en organisant des réunions consultatives et en créant des fonds de recherche spécifiques.
 - Mettez en place des systèmes de collaboration pour le suivi et l'évaluation des politiques, des stratégies et des programmes, y compris dans des domaines tels que l'intégration du PCI dans l'éducation formelle et non formelle.
 - Encouragez une prise de décision fondée sur des données probantes dans votre institution en systématisant les expériences et en partageant les données et les résultats des projets avec vos collègues et partenaires.
-
- Travaillez avec les institutions statistiques nationales en vue de développer des indicateurs appropriés qui reflètent la pertinence et l'impact de l'éducation culturelle et artistique, en veillant à ce que les données soient fiables et utiles pour la politique et la planification.
 - Utilisez les informations statistiques disponibles, telles que les données sur les inscriptions, les enquêtes communautaires, afin d'identifier et de suivre les tendances, les progrès et les lacunes en matière d'éducation culturelle et artistique.
-



Exemples de pratiques



Réseau européen des observatoires dans le domaine des arts et de l'éducation culturelle (ENO)

En reliant les différents centres de connaissances des pays européens, l'ENO vise à (a) faciliter l'échange de résultats de recherche et de pratiques innovantes, (b) stimuler de nouvelles recherches dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, et (c) soutenir le développement de l'éducation artistique dans le cadre des politiques et des lignes directrices de l'UNESCO en matière d'éducation, de culture et de développement durable.

1. Inde

Rapport sur l'état de l'éducation (SoER)

Conformément à l'engagement de l'UNESCO de fournir des recommandations politiques fondées sur des données probantes pour une éducation inclusive et de qualité, le rapport SoER 2024 de l'Inde évalue la situation du pays en matière d'éducation culturelle et artistique.

2. Singapour

Réseau Asie-Pacifique pour l'éducation et la recherche culturelles (ANCER)

Cette initiative a été lancée en 2011 en vue de stimuler et de développer la recherche dans le domaine de la culture, de la gestion des arts et de la politique culturelle. Basé à Singapour, le réseau ANCER a contribué au fil des ans au développement d'un leadership éclairé dans les secteurs de la culture et de l'éducation dans la région Asie-Pacifique.

Section 4

Une voie progressive vers la transformation



L'éducation culturelle et artistique doit être holistique, transformatrice et en mesure d'exercer un impact sur les sociétés. »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (UNESCO, 2024)

Cette section propose des mesures concrètes pour répondre aux besoins, aux défis et aux opportunités en matière d'éducation culturelle et artistique qui peuvent survenir dans différents contextes, tels que les niveaux national, infranational ou municipal (du point de vue des décideurs politiques) ou les niveaux institutionnel, local et communautaire (du point de vue des praticiens). En fonction de leur nature, ces questions peuvent également être interconnectées entre les différents niveaux.

Toutes les étapes devraient impliquer activement les parties prenantes publiques et non publiques de la culture et de l'éducation, ainsi que d'autres secteurs, tels que le tourisme, les sports, l'économie et l'environnement, le cas échéant (voir [encadré 5](#)).

Encadré 5. Transformer les écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique



Action



Portée pour les décideurs politiques et les praticiens

Étape 1

Effectuer une évaluation de base.

Examiner les progrès, les besoins, les insuffisances et les lacunes en matière d'éducation culturelle et artistique en recourant à la recherche, à l'analyse et au dialogue participatif aux niveaux national, infranational et/ou municipal, ainsi qu'aux niveaux communautaire et institutionnel.

Étape 2

Établir un ordre de priorité.

Identifier les principales questions à traiter en utilisant comme référence les principes, les objectifs et les modalités de mise en œuvre du cadre aux niveaux national, infranational et municipal, ainsi qu'aux niveaux communautaire et institutionnel (prendre en compte un ou plusieurs éléments de la [figure 1](#)).

Étape 3

Fixer des objectifs et/ou des cibles contextualisés.

Définir des objectifs spécifiques adaptés aux contextes nationaux, infranationaux et municipaux correspondants, ainsi qu'aux contextes communautaires et institutionnels.

Étape 4

Concevoir de nouvelles politiques, de nouveaux programmes ou projets, ou adapter ceux qui existent déjà.

Faire participer les parties prenantes nationales, infranationales et municipales, ainsi que les communautés ou les institutions, à la conception ou à la révision des politiques, des programmes ou des projets, conformément à des objectifs contextualisés, par le biais d'approches intersectorielles et pluridisciplinaires.

Étape 5

Mettre en œuvre des politiques, des programmes ou des projets

Engager les parties prenantes nationales, infranationales ou municipales, ainsi qu'aux niveaux communautaire et institutionnel, dans la mise en œuvre des politiques, programmes ou projets par l'attribution et l'utilisation efficace des ressources administratives, techniques et humaines pertinentes.

Étape 6

Effectuer un suivi périodique, une systématisation et une évaluation des résultats et de l'impact.

Impliquer les parties prenantes nationales, infranationales ou municipales, ainsi que les parties prenantes aux niveaux communautaire et institutionnel, dans le suivi périodique et la systématisation des résultats des politiques, des programmes ou des projets.

Étape 7

Procéder à des ajustements ou à des améliorations récurrentes permettant de soutenir les politiques, les stratégies et les programmes.

Procéder à des ajustements récurrents pour soutenir ou améliorer les politiques, les programmes et les projets aux niveaux national, infranational et municipal, ainsi qu'au niveau communautaire ou institutionnel.

Étape 8

Diffuser les réalisations et promouvoir le partage des connaissances.

Diffuser les réalisations et promouvoir le partage des connaissances aux niveaux national, infranational et municipal, ainsi qu'au niveau communautaire ou institutionnel, par le biais de supports physiques, hybrides et en ligne.

Section 5

Veille, suivi et examen de la mise en œuvre



Les États membres et les membres associés de l'UNESCO devraient assurer le contrôle, le suivi et l'examen de la réalisation des objectifs stratégiques du Cadre de l'UNESCO, ainsi qu'évaluer les résultats obtenus et les enseignements tirés à l'échelle mondiale en vue de la mise en œuvre de ce cadre. »

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (UNESCO, 2024)

La veille, le suivi et l'examen des politiques et des pratiques en matière d'éducation culturelle et artistique requièrent la mise en œuvre d'un processus systématique permettant d'évaluer et de promouvoir leur efficacité, leur pertinence et leur alignement sur les principes, les objectifs généraux et les objectifs stratégiques du cadre. La collecte, l'analyse et l'utilisation des données sont essentielles pour suivre les progrès, identifier les lacunes et éclairer les décisions et actions (voir [encadré 6](#)). Ces trois processus sont complémentaires et peuvent contribuer à l'élaboration de politiques ainsi qu'à la promotion de pratiques efficaces, adaptables et conformes aux objectifs généraux et aux objectifs stratégiques du cadre.

Les initiatives de veille, de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Cadre s'inscrivent dans des contextes

nationaux et internationaux concernant les données et les statistiques de l'éducation. Les États membres et les membres associés de l'UNESCO doivent ensuite développer ou renforcer leurs mécanismes nationaux à cet égard, notamment par le biais de plateformes telles que le [SIGE](#), de sorte à pouvoir identifier et analyser l'évolution des indicateurs relatifs à la culture et à l'éducation artistique tout en tenant compte de la réactivité aux contextes locaux et aux normes internationales. Les indicateurs clés du SIGE comprennent ceux liés à la [Cible 4.7 de l'ODD](#) (voir [encadré 7](#)) qui « souligne le rôle important de la culture et des dimensions (inter)culturelles de l'éducation pour la paix, la cohésion sociale et le développement durable » (Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, 2022).

Encadré 6 : Veille, suivi et examen : actions générales



Veille

- Procédez à la collecte et à l'analyse continues de données quantitatives et qualitatives afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.
- Identifiez les points forts, les points faibles et les écarts par rapport aux résultats attendus.
- Assurez la redevabilité en mesurant les performances par rapport à des critères de référence ou des indicateurs.



Suivi

- Procédez à des actions cohérentes basées sur les résultats de la surveillance de sorte à combler les lacunes, les défis ou les questions émergentes.
- Mettez en œuvre des mesures correctives ou des ajustements pour améliorer les résultats des politiques et des pratiques.
- Créez une dynamique et assurez la continuité dans la réalisation des objectifs stratégiques.



Examen

- Procédez à une évaluation périodique de l'efficacité et de l'impact globaux de l'éducation culturelle et artistique.
- Examinez si les objectifs doivent être ajustés et si les ressources peuvent être utilisées plus efficacement.
- Prenez des décisions pour affiner ou remanier les politiques afin de répondre à l'évolution des besoins au niveau national/international.

Encadré 7 : Suivi de l'intégration de la culture dans les politiques et pratiques éducatives



Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A)

Cible 4.7 Développement durable et citoyenneté mondiale. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables (EDD), des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. (Voir : Les cibles de l'ODD 4)



Cadre pour la convention de 2003 : indicateurs de base (B)

4. Mesure dans laquelle l'éducation formelle et non formelle renforcent la transmission du PCI et promeuvent le respect du PCI.
5. Mesure dans laquelle le PCI et sa sauvegarde sont intégrés à l'enseignement primaire et secondaire, inclus dans le contenu des disciplines pertinentes, et utilisés pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage du et avec le PCI et le respect de son propre PCI et de celui des autres.
6. Mesure dans laquelle l'éducation postsecondaire soutient la pratique et la transmission du PCI ainsi que l'étude de ses dimensions sociales, culturelles et autres.
12. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives relatives à l'éducation reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde et sont mises en œuvre (Voir : Cadre général des résultats de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003). Les rapports périodiques peuvent être consultés ici.)



Recommandations aux décideurs politiques

Surveillez la mise en œuvre du Cadre.

- Produisez et partagez des données pertinentes concernant les efforts, les pratiques, les résultats et les défis du pays par le biais de rapports d'avancement périodiques établis tous les quatre ans.
- Participez aux mécanismes de reporting définis par le *rapport global sur les politiques culturelles* et utilisez-les.
- Contribuez au [rapport périodique](#) de la [Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#), en particulier son [cadre général de résultats](#), qui comprend une série d'indicateurs de base permettant de mesurer le degré d'intégration du PCI dans les contextes d'éducation formelle et non formelle (indicateurs de base 4, 5, 6) et dans les politiques d'éducation et les mesures juridiques et administratives (indicateur de base 12).
- Contribuez au [rapport périodique quadriennal](#) de la [Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#), en ce qui concerne les programmes d'éducation et de formation dans les arts et les secteurs culturels et créatifs.
- Contribuez au rapport statutaire quadriennal sur la mise en œuvre de la [Recommandation 2023 sur l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et au développement durable](#), par l'intermédiaire du point focal gouvernemental compétent, en veillant à ce que les données et les exemples pertinents concernant l'éducation culturelle et artistique soient également pris en compte dans le cadre du rapport de votre pays sur la Recommandation 2023.
- Contribuez à : (a) l'évolution de l'initiative visant à faire de la culture un objectif autonome dans le cadre de développement mondial post-2030 des Nations Unies (voir le [site web MONDIACULT2025](#)) ; et (b) l'élaboration du [Cadre 2025 de l'UNESCO pour les statistiques culturelles](#).

Assurez le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Cadre.

- Menez des recherches sur les politiques et les pratiques en matière de culture et d'éducation artistique en tenant compte d'approches telles que les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, la recherche-action participative critique, les modèles de changement comportemental, la théorie du changement et/ou l'évaluation formative et sommative, et les analyses de cas, selon leur pertinence et leur impact aux niveaux local, national ou international.
- Envisagez la création et le renforcement de centres de recherche et de mécanismes nationaux et régionaux pour soutenir la recherche, la formation et l'évaluation dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique, en veillant à la faisabilité et à la durabilité des ressources. Cela contribuera en outre à augmenter le nombre de publications et à enrichir de manière significative la recherche dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique.
- Désignez des points focaux au sein des ministères de la Culture et de l'Éducation concernés, afin de faciliter la communication, la coordination et le suivi des activités en coordination avec l'UNESCO.
- Engagez une réflexion et un examen systématiques des politiques et pratiques nationales par le biais d'événements d'échange ou de plateformes en ligne afin d'identifier les points de vue de diverses parties prenantes sur la mise en œuvre de ces orientations.



Conseils aux praticiens



Utilisez les ressources associées aux initiatives régionales ou mondiales qui encourage la recherche pour améliorer les politiques et les pratiques en matière de culture et d'éducation artistique, telles que les [chaires UNESCO](#) et les [réseaux UNITWIN](#), ainsi que le [réseau européen d'observatoires dans le domaine des arts et de l'éducation culturelle](#) (ENO).



Travaillez avec des collaborateurs et des réseaux tels que les membres du [réSEAU de l'UNESCO](#) ou d'autres réseaux locaux, nationaux ou internationaux reliant les écoles, les universités et les communautés, afin d'examiner d'un œil critique les pratiques en matière d'éducation culturelle et artistique et d'identifier les enseignements à tirer des différentes expériences.



Organisez ou participez à des activités d'apprentissage par les pairs, telles que des ateliers, des échanges scolaires ou des forums en ligne, et établissez des partenariats avec des organisations locales afin de partager et d'adapter les bonnes pratiques au niveau local, national et international en vue d'améliorer l'efficacité globale de la mise en œuvre du cadre.

Contribution de l'UNESCO

Selon le Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique, le soutien de l'UNESCO à la veille, au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Cadre comprend les tâches principales suivantes :



Élaborer un mécanisme de suivi mondial spécifique pour le Cadre permettant d'évaluer les progrès de sa mise en œuvre pour les États membres et les autres parties prenantes.



Faciliter les possibilités de partage des connaissances axées sur les bonnes pratiques et les études de cas dans les États membres sur une base régulière.



Mobiliser les réseaux de l'UNESCO dans les secteurs de l'éducation et de la culture pour faire progresser la recherche dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique et renforcer les analyses fondées sur des données probantes. À cette fin, encourager les États membres à mobiliser les réseaux et les acteurs locaux et nationaux, y compris les chaires UNESCO et les écoles associées de l'UNESCO, avec des programmes et des projets en faveur de la culture et de l'éducation artistique.



Établir et développer des partenariats avec un large éventail de parties prenantes publiques et privées.



Collecter et diffuser les résultats des recherches, les rapports d'avancement, les données et la diversité des pratiques dans les États membres, les membres associés et les partenaires.



Engager un vaste processus de réflexion en vue de renforcer l'éducation culturelle et artistique en approfondissant les synergies existantes entre les conventions, recommandations, programmes et actions pertinents développés par les secteurs de la culture et de l'éducation de l'UNESCO.

Références

- Commission internationale sur Les futurs de l'éducation. 2021 [Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation](#) Paris, UNESCO.
- Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). 2022. [5^e rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes](#) (GRALE). Éducation à la citoyenneté : donner aux adultes les moyens du changement. Résumé exécutif.
- Organisation des Nations Unies. 2015. [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). New York, Nations Unies.
- UNESCO. 2024. [Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique](#) (CLT-ED/WCCAE2024/1). Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique, Abu Dhabi 2024.
- UNESCO. 2022. [Déclaration MONDIACULT 2022](#). Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable - MONDIACULT 2022 (28-30 septembre 2022, Mexique)
- UNESCO. 2015. [Déclaration d'Incheon. Éducation 2030 : vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous](#). World Education Forum (19–22 mai 2015, Incheon, République de Corée).

Annexes

Annexe 1 : Autres ressources générales et classées par objectif stratégique

Conventions de l'UNESCO

- [Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur](#) (2019)
- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#) (2005)
- [Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#) (2003)
- [Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique](#) (2001)
- [Convention sur l'enseignement technique et professionnel](#) (1991)
- [Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#) (1972)
- [Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels](#) (1970)
- [Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement](#) (1960)
- [Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution](#) (1954), et son [deuxième protocole](#) (1954 et 1999)

Recommandations de l'UNESCO

- [Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable](#) (2023)
- [Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle](#) (2021)
- [Recommandation sur les ressources éducatives libres](#) (2019)
- [Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société](#) (2015)
- [Recommandation concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels \(EFTP\)](#) (2015)
- [Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes](#) (2015)
- [Recommandation relative à la condition de l'artiste](#) (1980)

Déclarations de l'UNESCO

- [Déclaration MONDIACULT 2022](#) (2022)
- [Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en oeuvre de l'Objectif de développement durable 4](#) (2016)
- [Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle](#) (2001)

Cadres de l'UNESCO

- [Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique](#) - adopté lors de la [Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique](#) (2024)
- [Agenda de Séoul : objectifs pour le développement de l'éducation artistique](#), en 2010.
- [Feuille de route pour l'éducation artistique](#) (2006)
- [Cadre d'action de Dakar, l'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs](#) (2000)

Décisions du Conseil exécutif de l'UNESCO sur le cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique

- [219 EX/5.I.F et Add](#) (avril 2024)
- [216 EX/Décision 5.I.I](#) (juin 2023)
- [215 EX/Décision 5.I.D](#) (novembre 2022)
- [214 EX/Décision 5.I.C](#) (mai 2022)
- [211 EX/Décision 39](#) (mai 2021)

Autres initiatives

- [Sommet sur la transformation de l'éducation](#) (2022)
- Programme intersectoriel (PI) 1 sur la culture et l'éducation : Apprendre pour la diversité : Renforcer les synergies entre culture et éducation pour des sociétés inclusives, durables et résilientes (UNESCO, 42 C/5 [Programme et budget approuvés 2024-2025](#) : second exercice biennal de la période quadriennale 2022-2025, pp. 164-165)
- [Les futurs de l'éducation](#) (2021)
- [Programme phare 3 de la Priorité Afrique](#) : « Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités »
- Rapport de suivi mondial ([rapport GEM](#))
- [Histoire générale de l'Afrique](#) et son intégration dans les systèmes éducatifs. [Histoire générale de l'Afrique : transformer l'éducation à travers les récits africains](#)

Plates-formes numériques ou sites web

- [Centre d'échange d'informations de l'UNESCO sur le patrimoine vivant et l'éducation](#)
- [Fondation STEAM](#)
- [Glossaire de l'ISU. Institut de statistique de l'UNESCO.](#)
- [Google Arts and Culture](#)
- [Laboratoire de l'UNESCO sur les politiques d'inclusion](#)
- [Projets de l'UNESCO de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)
- [STEAM](#)
- [Développer et évaluer la créativité et l'esprit critique dans l'éducation.](#) OCDE en partenariat avec le Global Institute of Creative Thinking.
- [UNESCO Culture et éducation](#)

Documents numériques

- UNESCO, 2025. [Ce qu'il faut savoir sur l'éducation à la citoyenneté mondiale](#)
- UNESCO réSEAU, 2024. Arts for transformative education: a guide for teachers from the UNESCO Associated Schools Network ([Les arts au service de l'éducation transformatrice : un guide pour les enseignants du réseau des écoles associées de l'UNESCO](#))
- UNESCO, 2024. [Pensée critique et intelligence artificielle générative](#)
- UNESCO, 2024. [Outil d'évaluation des progrès des système d'information sur la gestion de l'éducation \(SIGE\)](#)
- UNESCO, 2024. State of the education report for India 2024 ([Rapport sur l'état de l'éducation en Inde 2024](#))
- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), 2023. Data for education: A guide for policymakers to leverage education data ([Données pour l'éducation : un guide à l'intention des décideurs politiques pour exploiter les données sur l'éducation](#))
- UNESCO, 2023. Arts education: an investment in quality learning ([L'éducation artistique : un investissement dans un apprentissage de qualité](#))
- UNESCO, 2023. Fighting racism and discrimination: a UNESCO toolkit ([Lutter contre le racisme et la discrimination. Une boîte à outils de l'UNESCO](#))
- UNESCO, 2023. [Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche](#)
- UNESCO 2023. Arts education: an investment in quality learning ([L'éducation artistique : un investissement dans un apprentissage de qualité](#). (Voir les pratiques relatives aux partenariats et à la coopération interinstitutionnelle).)
- UNESCO, 2022. Bringing living heritage to the classroom in Asia-Pacific: a resource kit ([Introduire le patrimoine vivant dans la salle de classe en Asie-Pacifique pour promouvoir l'éducation transformatrice](#))
- UNESCO, 2021. [Enseigner et apprendre avec le patrimoine vivant : kit de ressources pour les enseignants; basé sur les leçons tirées d'un projet pilote conjoint UNESCO-UE](#)
- UNESCO et Bureau de l'UNESCO à Bangkok et Bureau régional pour l'éducation en Asie et dans le Pacifique, 2021. [Competence framework for cultural heritage management : a guide to the essential skills and knowledge for heritage practitioners \(Cadre de compétences pour la gestion du patrimoine culturel : un guide des compétences et connaissances essentielles pour les praticiens du patrimoine\)](#)
- UNESCO, 2020. [Manuel de développement des compétences interculturelles : les cercles d'histoires](#)
- UNESCO, 2019. [Brochure sur le patrimoine vivant et l'éducation](#)
- [Google Arts and Culture](#)
- IA et éducation : Orientations à l'intention des décideurs politiques. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380006>
- Référentiel de compétences en IA pour les enseignants. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392681>
- Référentiel de compétences en IA pour les étudiants. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392652>
- [Forum des chaires UNESCO et des partenaires](#)
- [Chaires UNESCO et réseaux UNITWIN](#). (Voir aussi : [Chaires UNESCO travaillant spécifiquement sur la Convention de 2005](#) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles)
- [Outil de l'UNESCO d'évaluation des progrès des système d'information sur la gestion de l'éducation \(SIGE\) pour la transformation](#)
- [Coalition mondiale pour l'éducation de l'UNESCO](#).
- [Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes](#).

- [Laboratoire de l'UNESCO sur les politiques inclusives.](#)
- [Compendium des politiques et tendances culturelles.](#) Une base de données en ligne sur les politiques, statistiques et tendances culturelles, qui fournit des informations sur la gouvernance et les stratégies de promotion de la diversité culturelle et de l'accessibilité au niveau local.

Vidéos

- [Apprendre à vivre ensemble en paix grâce à l'éducation à la citoyenneté mondiale: UNESCO](#)
- [Apprenez à changer le monde ! Qu'est-ce que l'éducation au développement durable ? Commission allemande de l'UNESCO](#)
- [Approches globales de l'école](#) - Réseau des écoles associées de l'UNESCO
- [Célébrez la semaine des arts dans l'éducation – National Endowment for the Arts](#)
- [Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique](#)
- [Découvrez 5 façons d'enseigner la résilience à vos élèves : L'enseignant hautement efficace](#)
- [Éducation multiculturelle](#)
- [Enseignements en matière d'éducation](#)
- [Inclusion et éducation - Suivi mondial de l'éducation de l'UNESCO](#)
- [Invitation à plonger dans le patrimoine culturel immatériel - UNESCO](#)
- [L'éducation multiculturelle : Aperçu](#)
- [Les dix objectifs du développement durable 4 - UNESCO](#)
- [Les futurs de l'éducation](#)
- [Libérer le potentiel de l'économie créative : UNESCO](#)
- [ODD 8 - Travail décent et croissance économique](#)
- [Pourquoi l'enseignement des arts visuels est-il important ? – Écoles publiques de Spokane](#)
- [Promouvoir le patrimoine culturel, c'est partager l'humanité](#)
- [Qu'est-ce que l'alphabétisation multiculturelle ?](#)
- [Qu'est-ce que l'éducation et la formation tout au long de la vie ? – LLL-OLC.net](#)
- [Réseau des villes créatives de l'UNESCO](#)
- Une nouvelle génération : 25 ans d'efforts pour atteindre l'égalité des genres dans l'éducation : [Rapport mondial de sur l'éducation](#) (GEM) de l'UNESCO

Ressources supplémentaires classées par objectif stratégique

Objectif stratégique 1

- [Apprentissage en accès libre de l'UNESCO](#)
- [Ressources éducatives libres de l'UNESCO](#)
- National Gallery of Art - [Ressources pédagogiques](#) et [ressources d'apprentissage](#)
- [Smithsonian Education](#)
- [Bibliothèque de ressources numériques du Centre Kennedy](#)
- [Apprentissage au MoMA](#)
- [Arts Consulting Group](#)

Objectif stratégique 2

- Patrimoine vivant et éducation ([cours en ligne pour la formation des formateurs](#)).
- Apprendre pour s'épanouir : mesurer les résultats de l'apprentissage grâce au patrimoine vivant (cours en ligne, à venir)
- UNESCO, 2022. [Introduire le patrimoine vivant dans la salle de classe en Asie-Pacifique pour promouvoir l'éducation transformatrice](#)
- UNESCO, 2021. [Enseigner et apprendre avec le patrimoine vivant](#) : kit de ressources pour les enseignants basé sur les leçons tirées d'un projet pilote conjoint UNESCO-UE.

Objectif stratégique 3

- [Alliance globale pour la diversité culturelle](#).
- UNESCO, 2023. Fighting racism and discrimination: a UNESCO toolkit ([Lutter contre le racisme et la discrimination. Une boîte à outils de l'UNESCO](#))
- UNESCO et Bureau de l'UNESCO à Bangkok et Bureau régional pour l'éducation en Asie et dans le Pacifique, 2021. [Competence framework for cultural heritage management : a guide to the essential skills and knowledge for heritage practitioners](#) ([Cadre de compétences pour la gestion du patrimoine culturel : un guide des compétences et connaissances essentielles pour les praticiens du patrimoine](#)).
- UNESCO, 2020. [Manuel de développement des compétences interculturelles : les cercles d'histoires](#).

Objectif stratégique 4

- [PISA 2022 Creative Thinking](#).
- [Resilient Educator. STEAM Education Teaching Resources](#).
- [Cours en ligne ouvert et massif \(MOOC\) de l'UNESCO sur le patrimoine vivant et le développement durable](#).
- [Enseigner, apprendre et évaluer les compétences en matière de pensée créative et critique](#). OCDE en partenariat avec le Global Institute of Creative Thinking.
- [Semaine du son - UNESCO](#).

Objectif stratégique 5

- UNESCO, 2023. [Guide méthodologique pour l'élaboration participative d'une loi sur le statut de l'artiste](#).
- [Approches globales de l'école](#), Children's National Bureau (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
- [Centre d'échange d'informations de l'UNESCO sur le patrimoine vivant et l'éducation](#).

Annexe 2 : Glossaire

Arts

(1) Expressions culturelles diverses (mots, mouvements, toucher, sons, rythmes, images...) qui communiquent des idées et ouvrent un espace de réflexion dans l'esprit des gens ; (2) les domaines artistiques doivent être considérés comme une catégorisation pragmatique, en constante évolution et jamais exclusive ; une liste complète ne peut être établie... mais une liste provisoire pourrait inclure les arts du spectacle (danse, théâtre, musique, etc.), la littérature et la poésie, l'artisanat, le design, les arts numériques, la narration, le patrimoine, les arts visuels et le cinéma, les médias et la photographie. ([Feuille de route 2006 pour l'éducation artistique](#))

Apprentissage informel

L'apprentissage informel est défini comme des formes d'apprentissage intentionnelles ou délibérées, mais non institutionnalisées. Cet apprentissage est donc moins organisé et moins structuré que l'éducation formelle ou non formelle. L'apprentissage informel peut inclure des activités d'apprentissage qui se déroulent au sein des familles, sur le lieu de travail, dans la communauté locale et dans la vie quotidienne, sur une base autonome, familiale ou sociale. Tout comme l'éducation formelle et non formelle, l'apprentissage informel peut être distingué de l'apprentissage fortuit ou aléatoire. ([CITE](#))

Culture

« L'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». (Déclarations de MONDIACULT [2022](#) et [1982](#))

Discours de haine

Tout type de communication ou de comportement oral ou écrit qui attaque ou utilise un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe sur la base de ce qu'ils sont - en particulier les groupes historiquement vulnérables, « minorisés », ciblés en raison de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur sexe ou d'autres formes d'identité. Le discours de haine est humiliant, diviseur et souvent ancré dans l'intolérance et le mépris, tout en les générant. ([Lutter contre les discours de haine par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques](#) et la [stratégie et le plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine](#))

Diversité culturelle

Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est aussi nécessaire à l'humanité que la biodiversité l'est à la nature. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et doit être reconnue et affirmée au profit des générations présentes et futures. ([Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle](#))

Économie créative

L'économie créative est un concept évolutif basé sur des actifs créatifs capables de générer une croissance et un développement économiques. Elle favorise la génération de revenus, la création d'emplois et la production de recettes d'exportation tout en promouvant l'inclusion sociale, la diversité culturelle et le développement humain ([Perspectives de l'économie créative](#), CNUCED, 2024). Les industries culturelles et créatives (ICC) comptent parmi

les secteurs à la croissance la plus rapide au monde. Avec une valeur globale estimée à 4,3 billions de dollars par an, le secteur de la culture représente aujourd'hui 6,1 % de l'économie mondiale. Elles génèrent des revenus annuels de 2 250 milliers de milliards de dollars et près de 30 millions d'emplois dans le monde, employant plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que n'importe quel autre secteur. Les ICC sont devenues essentielles à la croissance économique inclusive, à la réduction des inégalités ainsi qu'à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. ([UNESCO : Promoting the Diversity of Cultural Expressions and Creative Economy \(Promouvoir la diversité des expressions culturelles et l'économie créative\)](#))

Éducation

Un droit humain inaliénable [et un bien commun]. Il s'agit d'un processus qui se poursuit tout au long de la vie et à l'échelle de la société, par lequel chacun apprend et développe son plein potentiel, l'ensemble de sa personnalité, son sens de la dignité, ses talents et ses capacités mentales et physiques, au sein et au profit des communautés locales, nationales, régionales et mondiales, ainsi que des écosystèmes. ([Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable](#))

Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)

L'ECM dote les apprenants des connaissances, des valeurs et des compétences cognitives et sociales nécessaires pour devenir des acteurs de la création conjointe de sociétés pacifiques, inclusives et tolérantes. ([Éducation 2030 - Déclaration d'Incheon et cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°4](#))

Éducation artistique

(1) l'éducation artistique peut être (a) enseignée en tant que sujet d'étude individuel, à travers l'enseignement des différentes disciplines artistiques, développant ainsi les compétences artistiques des élèves, leur sensibilité et leur appréciation des arts, et (b) considérée comme une méthode d'enseignement et d'apprentissage dans laquelle les dimensions artistiques et culturelles sont incluses dans toutes les matières du programme scolaire. Les deux approches peuvent être mises en œuvre simultanément et ne doivent pas nécessairement être distinctes. (2) Les arts dans l'éducation (AiE) utilisent les arts (et les pratiques et traditions culturelles liées à ces arts) comme moyen d'enseignement des matières du programme général et comme moyen d'approfondir la compréhension de ces matières. L'approche AiE vise à étendre les bénéfices de l'éducation artistique à tous les élèves et à toutes les matières. ([Feuille de route 2006 pour l'éducation artistique](#))

Éducation aux médias et à l'information (EMI)

Les EMI constituent un ensemble composite de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes, de compétences et de pratiques qui permettent aux individus d'accéder, d'analyser, d'évaluer de manière critique, d'interpréter, d'utiliser, de créer et de diffuser efficacement des informations et des produits médiatiques à l'aide des moyens et outils existants sur une base créative, légale et éthique. Ils font partie intégrante des compétences dites du 21^e siècle ou « compétences transversales ». Ils couvrent toutes les compétences liées à la maîtrise de l'information et des médias, y compris la culture numérique ou technologique et les environnements d'apprentissage hors ligne et en ligne. ([Institut de l'UNESCO pour les technologies de l'information dans l'éducation](#))

Éducation aux STIAM

Une approche de l'apprentissage qui intègre la science, la technologie, l'ingénierie, les arts et les mathématiques comme points d'accès pour guider la recherche, le dialogue et la pensée critique des élèves. Cette méthode interdisciplinaire vise à favoriser la créativité, l'innovation et la capacité à résoudre des problèmes en intégrant ces domaines dans une expérience d'apprentissage cohérente. ([Glossaire TVETipedia de l'UNESCO](#))

Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)

Comprend l'éducation, la formation et les compétences relatives à un large éventail de domaines professionnels, de production, de services et de sources de revenus. Dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, l'EFTP peut se dérouler aux niveaux secondaire, post-secondaire et tertiaire et comprend l'apprentissage sur le lieu de travail, la formation continue et le développement professionnel, qui peuvent déboucher sur des qualifications. L'EFTP comprend également un large éventail de possibilités de développement des compétences adaptées aux contextes nationaux et locaux. L'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, les compétences transversales et les compétences citoyennes font partie intégrante de l'EFTP. ([Recommandation concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels \(EFTP\)](#))

Enseignement non formel

La caractéristique principale de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent offert afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou faible en intensité et il est généralement dispensé sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. L'enseignement non formel mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles (ou équivalent) par les autorités nationales compétentes pour l'éducation, voire aucune certification. L'enseignement non formel peut comprendre des programmes d'alphabétisation des adultes et des jeunes, d'éducation des enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles à la vie ou de compétences professionnelles ainsi que des programmes de développement social ou culturel. ([glossaire de l'ISU](#))

Intelligence artificielle générative (GenAI)

Technologie d'intelligence artificielle (IA) qui génère automatiquement du contenu en réponse à des messages rédigés dans des interfaces conversationnelles en langage naturel. Plutôt que de simplement assimiler des pages web existantes, la GenAI produit un nouveau contenu en s'inspirant du contenu existant. Le contenu peut apparaître dans des formats qui comprennent toutes les représentations symboliques de la pensée humaine : textes écrits en langage naturel, images (y compris photographies, peintures numériques et dessins animés), vidéos, musique et code logiciel. ([Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche](#))

Objectif de développement durable (ODD) 4

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ([Objectif 4 | Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies](#))

Objectif de développement durable (ODD) 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. ([Objectif 8 | Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies](#))

Patrimoine culturel immatériel (PCI) ou le patrimoine vivant

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. ([Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003](#))

Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel désigne les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, ainsi que les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique, dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté naturelle. Il comprend les aires naturelles protégées privées et publiques, les zoos, les aquariums et les jardins botaniques, les habitats naturels, les écosystèmes marins, les sanctuaires, les réserves, etc. ([Glossaire de l'ISU](#); [Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles](#), [Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#))

Résilience

Il s'agit de la capacité à planifier et à se préparer, à absorber, à résister, à se remettre et à s'adapter à des événements défavorables et à des perturbations. La résilience signifie œuvrer pour prospérer dans l'adversité plutôt que de survivre malgré l'adversité en apprenant à identifier et à capitaliser sur les opportunités que les crises, les perturbations et les évolutions à plus long terme peuvent offrir. ([Glossaire TVETipedia de l'UNESCO](#))

Ressources éducatives libres (REL)

Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériels d'apprentissage, d'enseignement, et de recherche sur tout format et support, relevant du domaine public ou bien protégés par le droit d'auteur et publiés sous licence ouverte, qui autorisent leur consultation, leur réutilisation, leur utilisation à d'autres fins, leur adaptation et leur redistribution gratuites par d'autres. ([Page web de l'UNESCO sur les REL](#))

Systèmes d'information de gestion de l'éducation (SIGE)

Un système de collecte, d'intégration, de traitement et de diffusion de données et d'informations pour aider la prise de décisions, l'analyse politique ainsi que la formulation, la planification, le suivi et la gestion du système éducatif à tous les niveaux. ([Portail d'apprentissage de l'IIEP](#))



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique

Guide d'orientation pour la mise en œuvre



9 789232 003676